



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 025 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 octobre 2016

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 4 octobre 2016

•(0850)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): Je vous souhaite la bienvenue à ce comité, en ce mardi 4 octobre 2016.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la feuille de route et sur l'immigration dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

Nous avons le plaisir de recevoir ce matin le président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, M. Denis Vaillancourt, ainsi que son directeur général, M. Peter Hominuk. Bienvenue, messieurs.

Nous allons commencer par la feuille de route. Il s'agira d'une présentation d'une dizaine de minutes. Nous allons ensuite passer à une période de questions, réponses et commentaires. Enfin, nous aborderons avec vous le dossier de l'immigration.

Nous vous écoutons.

M. Denis Vaillancourt (président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario): Merci, monsieur le président, membres du Comité.

C'est pour nous un vrai plaisir et un privilège de comparaître devant vous ce matin et de vous faire part du point de vue de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

Cet organisme rassembleur est le porte-parole de plus de 611 500 francophones de l'Ontario. C'est dans cette perspective que nous prenons la parole ce matin.

Nous apprécions l'occasion que vous nous offrez de vous faire part, au nom de la communauté franco-ontarienne, du point de vue de notre assemblée, et ce, à l'égard du renouvellement de la feuille de route, qu'on peut aussi appeler un plan d'action, ainsi que de l'immigration francophone.

Ce matin, je suis accompagné de notre directeur général, M. Peter Hominuk, et de notre analyste, M. Bryan Michaud, qui s'est joint à l'équipe récemment.

Nous avons publié tout récemment le Plan stratégique communautaire de l'Ontario français, que vous avez déjà sous la main. Or les commentaires que nous émettons ce matin s'inspirent de ce document. Il s'agit d'une réflexion que nous avons poursuivie auprès de plus de 2 500 Franco-Ontariens afin de déterminer leurs aspirations et leurs priorités pour les dix prochaines années. Derrière ces commentaires, il y a toute une recherche, une consultation populaire, qui s'est déroulée au cours de l'été 2015. Nous sommes très fiers du résultat et dynamisés par les aspirations de nos compatriotes francophones de l'Ontario.

Comme je l'ai dit déjà, notre communauté compte 611 500 Franco-Ontariens. Il s'agit, à l'extérieur du Québec, de la plus importante communauté francophone. Elle se distingue par son nombre,

évidemment, et par sa géographie. L'Ontario comprend des régions isolées de même que des régions urbaines. La francophonie ontarienne se distingue par ses origines et, comme dans le cas d'autres communautés hors Québec, par son isolement. Toutes ces composantes représentent un défi quant à l'offre de services en français.

Selon le dernier recensement, l'Est ontarien représente 41 % de la population franco-ontarienne. La ville d'Ottawa, pour sa part, compte 117 000 francophones. Toujours selon le Recensement de 2011, 28,7 % de la population se trouve dans le Centre-Sud de l'Ontario. Or si la tendance se maintient, comme le disait Bernard Derome, cette région comptera éventuellement plus de francophones que l'Est ontarien, principalement en raison de l'influx d'immigrants francophones.

Cependant, le Centre-Sud de l'Ontario, soit le territoire allant de Toronto jusqu'à Windsor, présente des défis de taille. En effet, malgré que les francophones y soient nombreux, ils sont submergés par une vaste communauté anglophone dominante. Servir cette population francophone constitue donc un grand défi.

Pour ce qui est du Nord de l'Ontario, soit le Nord-Est et le Nord-Ouest, 22 % de notre communauté y réside. Le député Lefebvre connaît bien ce coin de pays. Nous sommes heureux qu'il soit à votre table.

Quand je parle des besoins, de la feuille de route ou de la francophonie ontarienne, je m'inspire toujours d'un commentaire qu'a formulé le commissaire aux langues officielles lorsqu'il a présenté son rapport à votre Comité en 2013. Certains d'entre vous y étaient peut-être.

Ce commentaire va comme suit:

Nos langues officielles sont l'une des caractéristiques de notre identité canadienne. Nous avons besoin de sentir que les deux langues nous appartiennent et qu'elles font partie de notre identité nationale, même si nous n'en parlons qu'une seule.

J'ajouterai à cela, concernant le français, que cette langue pourrait être en péril si on ne s'en occupe pas.

En ce sens, l'importance d'une feuille de route, de l'appui gouvernemental et d'un engagement communautaire nous pousse à formuler des revendications et à travailler à l'épanouissement de la langue, en vue d'assurer la pérennité de cette langue et de sa culture dans toute sa diversité. Nous reconnaissons que la francophonie ontarienne, comme la francophonie canadienne, est devenue diversifiée de par ses origines, et nous acceptons le défi. Le lien commun est cette langue que nous voulons protéger.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que le dernier sondage du commissaire aux langues officielles montre la popularité des deux langues officielles au pays. J'ai assisté aux consultations ontariennes faites par la ministre et le secrétaire parlementaire, qui ont très bien communiqué la volonté canadienne d'appuyer les deux langues officielles.

Le nom que le gouvernement choisira, que ce soit un plan d'action ou une feuille de route, importe peu. Je me rappelle bien que, dans le temps de M. Dion, il s'agissait d'un plan d'action. Ensuite, c'est devenu une feuille de route. J'ai entendu la ministre et le secrétaire parlementaire parler d'un plan d'action. L'important, je pense, est qu'on doit agir. C'est le sens du plan.

Pour nous, comme pour bien d'autres, il est important que la feuille de route appuie les francophones hors Québec afin de leur permettre de vivre leur français au quotidien, que ce soit à Regina, à Victoria, à Yellowknife, à Windsor, à Timmins ou à Toronto, en passant par Thunder Bay ou Ottawa.

Les investissements du gouvernement dans des politiques et des pratiques publiques favorables à cette dualité linguistique sont très importants. S'il ne les faisait pas, le français pourrait disparaître. Cela nous préoccupe toujours.

Nous devons aider les francophones en milieu minoritaire à vivre cette francophonie au quotidien. Nous devons agrandir les espaces et l'offre active des services en éducation, en santé et dans les milieux communautaires, juridiques, culturels et ainsi de suite. En situation minoritaire, l'appui et l'exemple gouvernemental ainsi que les modèles sont tout à fait importants, tout comme la feuille de route.

Il faut comprendre que les communautés en situation minoritaire ne bénéficient pas toujours des infrastructures sociales et économiques de la majorité. Par conséquent, il faut compenser en donnant des espaces et des milieux. On n'a qu'à penser aux écoles qui sont, à mon avis, la pierre angulaire du développement de notre langue et de nos communautés partout au pays.

Tout au cours de mon mandat de président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, j'ai prôné ce que je vais vous répéter peut-être quelques fois ce matin. Il s'agit de cette idée qu'il faut promouvoir le « réflexe franco ». Par exemple, dans le cadre de ses services, le gouvernement fédéral doit promouvoir ce « réflexe franco ».

Trop souvent, on présume que les francophones de ce pays parlent la deuxième langue. Or je me dis que, dans une société qui dit avoir deux langues officielles, il y a un devoir de faire de l'offre active, ce que vous aurez entendu dans le passé et ce que vous entendrez peut-être à d'autres moments. Il faut donc appuyer les communications, l'art et la culture et des activités de vie en français. On peut affirmer qu'en Ontario, le plan d'action et l'aide financière du fédéral deviennent des leviers pour faire bouger les provinces.

C'est le cas pour l'Ontario. En tant qu'ancien éducateur en Ontario, je suis en mesure d'affirmer que les feuilles de routes et les ententes bilatérales faites dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement et de l'Entente Canada-communauté Ontario ont permis au gouvernement provincial de l'Ontario de jouer son rôle, et ce, parfois au-delà de ce que les contributions permettaient. C'est le genre de levier que le fédéral peut toujours constituer, d'où l'importance d'une feuille de route.

Parlons de ce qui nous préoccupe, en Ontario. Notre population est grande et diversifiée. Nous avons l'avantage d'avoir des centres urbains très peuplés et des endroits très isolés. Quand on se compare, on se console ou on se désole. Je ferai tout de même la petite histoire des centres culturels un peu partout en Ontario.

Dans le passé, ces centres culturels ont bénéficié de sommes importantes, selon moi, de 40 000 \$, alors que le centre culturel d'une autre province pouvait bénéficier d'une subvention de 150 000 \$. Nous avons du mal à comprendre de telles disparités et nous souhaitons travailler à améliorer ces éléments.

Nous avons bien compris que dans le cas de minorités à l'extérieur de l'Ontario, les nombres sont plus petits et qu'il y a des coûts associés à servir les communautés moins nombreuses. Je vous dirai toutefois qu'il y a aussi des coûts à servir les communautés plus nombreuses qui sont dispersées sur un territoire.

● (0855)

Il ne faut pas négliger cet aspect. Je n'en ai pas parlé, car cela relève peut-être moins directement des langues officielles. Toutefois, vous pouvez être un levier en matière d'infrastructures culturelles.

En Ontario, il y a trois projets parmi d'autres qui retiennent l'attention de notre communauté.

Tout d'abord, on parle d'une place des arts à Sudbury. Il est important que ce groupe communautaire travaille avec le fédéral et le provincial pour réaliser un projet de centre culturel. Je dis aux gens de Sudbury que si Hearst peut avoir un centre des arts, Sudbury aussi est capable d'en avoir un.

Si vous suivez l'actualité ottavienne, vous connaissez sans doute le Théâtre du Nouvel-Ontario. C'est un autre exemple de projet d'infrastructure culturelle.

À Toronto, les francophones veulent établir en permanence une maison de la francophonie.

C'est ce genre de choses qu'il faut créer par l'entremise de la feuille de route, et cela peut se faire au moyen d'investissements.

● (0900)

Le président: Monsieur Vaillancourt, avec votre permission, vous pourrez peut-être continuer votre présentation lors des réponses aux questions.

M. Denis Vaillancourt: Absolument.

Le président: Étant donné que le temps nous presse, nous allons commencer immédiatement le tour de questions.

Quatre personnes ont demandé la parole: M. Généreux, Mme Lapointe, M. Choquette et M. Arseneault. Chacun disposera de cinq minutes.

Nous commençons immédiatement par M. Généreux.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Vaillancourt et monsieur Hominuk, je vous souhaite la bienvenue ce matin.

Monsieur Vaillancourt, vous avez dit qu'il y avait 611 500 francophones en Ontario et que le compteur roulait encore.

M. Denis Vaillancourt: Oui.

M. Bernard Généreux: Combien y avait-il de francophones en Ontario il y a 10 ans?

M. Denis Vaillancourt: Il y en avait 550 000 il y a une dizaine d'années, mais deux choses sont arrivées. D'abord, l'immigration a joué son rôle, mais aussi, l'Ontario a pris une approche qui est peut-être unique: la province a adopté une définition inclusive de la francophonie.

En gardant à l'esprit l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui traite du droit à la scolarité dans la langue de la minorité, imaginez le cas d'un immigrant francophone. En vertu de cet article, en Ontario comme dans les autres provinces à l'exception du Québec, si une personne francophone n'est pas un ayant droit aux termes de la Charte, elle doit passer par le véhicule d'un comité d'admission pour aller à l'école française. Imaginez un peu. En Ontario, il y a 10 ans, si un Français de la France arrivait en Ontario et voulait aller à l'école française, il devait passer par un comité d'admission.

Ce que l'Ontario a fait pour assouplir cette approche, c'est de donner le titre d'ayant droit à la scolarité en français à toute personne qui arrive en Ontario et qui parle français, même si ce n'est pas sa langue maternelle. Cela se fait en Ontario, mais soyons clairs: ce n'est pas partout au Canada.

En adoptant en 2003, je crois, cette définition inclusive, on a inclus 50 000 immigrants de plus au nombre de francophones, de sorte qu'il y en a aujourd'hui 611 500.

M. Bernard Généreux: D'accord.

En 2011, lors de votre comparution devant le Comité, vous avez dit que la feuille de route qui existait à ce moment avait eu des aspects très positifs. On sait que cette feuille de route comportait plusieurs initiatives.

Quelles initiatives de la version actuelle de la feuille de route, soit celle de 2013-2018, vous ont été les plus profitables?

M. Denis Vaillancourt: Il y a deux choses. Ce qui nous est profitable, c'est la capacité pour les organismes locaux, dans différents centres de la province, d'avoir des fonds de fonctionnement et des fonds de projet. Ces contributions nous ont permis, entre autres, de consulter la population francophone de l'Ontario. Nous avons eu beaucoup de partenariats avec le gouvernement fédéral l'année dernière, alors que nous célébrions 400 ans de présence francophone en Ontario. Cela a donné toute une nouvelle énergie aux organismes et cela leur a permis de prendre leur place dans cette province.

Je vous dirais que, annuellement, la contribution au fonctionnement de ces milieux francophones dans nos villes et dans nos villages est un outil indispensable dans des circonstances anglo-dominantes. Les centres culturels et les groupes créent une énergie, que ce soient des groupes de retraités ou des groupes historiques francophones.

Il suffit de regarder ce qui s'est fait dans les 10 dernières années sur le plan culturel. Déjà, on parlait d'abord de Sudbury comme du noyau d'artistes de théâtre et de chanteurs. On parlait aussi d'Ottawa. Si vous faites le tour des artistes émergents, vous allez constater qu'ils commencent à provenir de partout en Ontario. Pensons notamment à Céleste Lévis, qui vient de Timmins, ou encore à Damien Robitaille, qui vient de Penetanguishene. À Toronto, il y a un théâtre français très actif. Ce sont des choses que les contributions antérieures ont permis de faire avancer.

M. Bernard Généreux: Vous avez mentionné que la feuille de route de 2013-2018 devrait avoir une meilleure visibilité. Est-ce

parce que vous avez l'impression, ou même la certitude, que la feuille de route est mal connue dans le Canada ou particulièrement en Ontario?

M. Denis Vaillancourt: Non, les organismes connaissent bien la feuille de route.

Au cours des 10 dernières années, les divers programmes de la feuille de route à l'intention des communautés ont été gelés, ce qui a eu pour effet de faire reculer les choses. Si, dans la nouvelle feuille de route, on veut rétablir le financement des programmes, on devrait y donner suite.

Je vais raconter de mémoire ce qui est arrivé en Ontario; M. Hominuk va m'aider.

Il y a trois ou quatre centres culturels dans des petites communautés qui ont dû fermer leurs portes parce que, après 10 ans d'inflation non reconnue, il n'y a plus moyen d'avoir ne serait-ce qu'un bénévole ou un espace physique. Je rappelle que, dans les communautés en situation minoritaire, l'environnement est dominé par l'anglais. Donc, il faut créer des espaces pour promouvoir la langue et tout cela.

Il y a un commentaire que je fais souvent à mes collègues de la FCFA.

Je n'ai pas fait le calcul et je ne vous embêterai pas avec les chiffres, mais si vous le faites le calcul, vous constaterez que le *per capita* par rapport aux 611 000 francophones en Ontario et les autres minorités hors Québec est très inférieur à ce qui existe dans le reste du pays. Là, je parle vraiment en tant que Franco-Ontarien.

• (0905)

Le président: Merci, monsieur Vaillancourt.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Bonjour.

Bienvenue. Je suis bien contente que le Comité vous accueille ce matin.

J'ai fait des recherches après que ma collègue m'a suggéré de consulter le rapport déposé en juin 2015 et intitulé « L'immigration: Un outil pour assurer la vitalité et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire ». Je crois que vous y avez participé, monsieur Hominuk.

Deux recommandations ont été faites à la suite de ce rapport. Voulez-vous que je vous les lise?

M. Peter Hominuk (directeur général, Assemblée de la francophonie de l'Ontario): S'il vous plaît.

Mme Linda Lapointe: La première va comme suit: « Que Citoyenneté et Immigration Canada fasse la promotion de la possibilité de vivre et de travailler en français dans des communautés francophones en situation minoritaire. »

Voici la deuxième: « Que Citoyenneté et Immigration Canada étudie des options pour augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans une communauté francophone en situation minoritaire au Canada par l'entremise de son programme Entrée express. »

Selon ce que vous voyez en Ontario, est-ce que ces recommandations ont été mises en application?

M. Peter Hominuk: Si les recommandations ont été mises en application, on n'en voit pas encore les fruits.

C'est certain qu'il y a encore beaucoup de travail à faire à cet égard. Le gouvernement fédéral reste très loin de la cible qu'il s'est lui-même fixée, à savoir 4,4 %. Je pense que le dernier chiffre avoisinait les 1,5 % d'immigration.

Le gouvernement de l'Ontario a commencé les discussions et a créé un groupe d'experts sur l'immigration, qui doit faire rapport bientôt. Ces discussions ont pour but de voir comment l'Ontario et le gouvernement fédéral pourraient mieux travailler en vue d'atteindre ces cibles. Sur le terrain, on ne voit pas vraiment de progrès. Il y a encore énormément de travail à faire.

M. Denis Vaillancourt: Si vous permettez, lui est le fonctionnaire, moi je suis le politicien.

Mme Linda Lapointe: Selon le rapport, c'est M. Hominuk qui avait participé à cela. Je n'ai pas vu votre nom et je m'en excuse.

M. Denis Vaillancourt: Je suis d'accord.

J'aborde le deuxième sujet, mais cela va sauver...

Mme Linda Lapointe: J'avais une autre question, mais si vous prenez tout mon temps, cela n'ira pas.

M. Denis Vaillancourt: Je vais passer et je vous en parlerai tantôt.

Mme Linda Lapointe: D'accord.

Hier, dans les nouvelles, un article disait que les nouveaux immigrants sont « plus canadiens que les Canadiens d'origine ». Je ne sais pas si vous avez eu la chance de lire cela.

Le fait que les gens qui entrent au Canada soient bien contents de devenir des immigrants fait-il en sorte qu'ils contribuent davantage sur le plan économique que les autres personnes de souche canadienne, si l'on peut dire?

M. Denis Vaillancourt: Je vais vous dire quelque chose que j'ai entendu, et M. Boissonnault va s'en souvenir.

Dans le cadre de la consultation à Waterloo, deux nouveaux collègues, Mme Bardish Chagger et M. Raj Saini, ont justement fait un plaidoyer en français, à leur grand crédit et à ma grande surprise. Ils ont dit qu'on ne leur avait pas parlé de toute l'importance de la dualité linguistique, quand ils sont arrivés au Canada. Ils s'adressaient à des francophones dans la salle.

Le problème, en immigration, c'est qu'on ne fait pas miroiter la dualité linguistique. Je m'excuse auprès des députés du Québec, mais j'ai l'impression qu'on limite le Canada français au Québec.

Mme Linda Lapointe: Vous ne me froissez pas.

M. Denis Vaillancourt: Il n'en reste pas moins que, lorsque j'entends deux personnes comme Mme Chagger et M. Saini — est-ce cela, monsieur Boissonnault?

M. Randy Boissonnault (Edmonton-Centre, Lib.): Oui, M. Saini.

M. Denis Vaillancourt: D'accord.

Ces immigrants ont dit souhaiter qu'on valorise davantage les langues officielles auprès des immigrants lorsqu'ils arrivent au Canada. Il faut leur faire connaître le français et leur dire que ce n'est pas qu'au Québec qu'on parle français.

C'est un témoignage que je vous fais. Est-ce que ces gens contribuent à l'économie? Oui.

• (0910)

Mme Linda Lapointe: Ce que vous dites, c'est que nous devrions ajouter à notre rapport votre commentaire indiquant que lorsque les gens veulent immigrer au Canada, ils devraient être informés de la dualité linguistique, que nous avons deux langues.

M. Denis Vaillancourt: Absolument, madame.

Mme Linda Lapointe: D'accord. Merci.

M. Denis Vaillancourt: Il doivent être informés de la possibilité de vivre en français partout au Canada.

Mme Linda Lapointe: [*Inaudible*] au Québec aussi.

M. Denis Vaillancourt: Je comprends et je n'enlève rien.

Mme Linda Lapointe: Excusez-moi.

Je reviens sur votre commentaire tenu un peu plus tôt. Vous disiez que ce qui avait nui, ce qui était difficile pour des organismes comme le vôtre, c'est que les fonds avaient été gelés pendant 10 ans dans les programmes de la feuille de route.

M. Denis Vaillancourt: Oui. Si vous faites le pont avec l'immigration, il y a quelque chose qui est arrivé. C'était dans la feuille de route à un certain moment. Cela a ensuite été transféré à ce qu'on appelle aujourd'hui Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, et la communauté a perdu de vue la traçabilité de ces fonds. Le fait d'avoir eu des fonds qui ont été gelés a eu comme répercussion une baisse de nos activités.

Le président: Merci, monsieur Vaillancourt.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je ne sais pas si vous avez eu le temps de prendre connaissance du nouveau rapport du commissaire aux langues officielles qui porte sur la petite enfance. Le rapport vient juste de sortir, il est tout chaud.

Vous avez probablement entendu dire que le commissaire effectuait une étude sur ce sujet.

M. Denis Vaillancourt: Oui.

M. François Choquette: C'est quand même intéressant. Il m'avait déjà touché un mot du fait qu'il était en train de travailler là-dessus.

Le rapport parle de l'importance d'un nouveau plan d'action et de ne jamais oublier l'éducation. Nous parlons de l'éducation. Je vais reparler tout à l'heure de l'université que vous voulez avoir, bien sûr, et je pense que vous la méritez.

Ce que le commissaire dit, c'est que si nous commençons par la base, si nous voulons que nos jeunes puissent choisir le primaire en français, le secondaire en français et continuer à étudier en français par la suite, cela passe souvent par la petite enfance. Il suggère que dans le prochain plan d'action sur les langues officielles, il y ait un investissement suffisant, stable et continu dans le développement de la petite enfance au sein des communautés francophones.

Que pensez-vous de la recommandation du commissaire aux langues officielles au sujet de l'importance dans le plan d'action de commencer le processus de l'éducation en français d'une manière forte, soit dès la petite enfance?

M. Denis Vaillancourt: Puis-je vous dire combien je suis heureux que vous posiez la question? C'est une des nouvelles frontières pour la francophonie ontarienne, en tout cas, en ce qui me concerne. La petite enfance, c'est la clé.

Avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, nous avons eu le droit à la scolarité et à la gouvernance de nos écoles, mais il y a encore un enjeu. Nous sommes très heureux de voir qu'à travers le pays, les gouvernements provinciaux commencent à intégrer la petite enfance à l'intérieur des ministères de l'Éducation. Cela se fait en Ontario, au Nouveau-Brunswick et ailleurs. La mesure porte des noms différents, mais nous commençons à voir son importance.

Pour la pérennité de la francophonie hors Québec, l'accès à des services pour la petite enfance en français devient capital pour assurer la continuité vers l'école française. Nous devons prendre en compte ce besoin de la petite enfance, car l'assimilation dont nous parlons toujours commence là.

M. François Choquette: Oui.

M. Denis Vaillancourt: Je souscris volontiers à la recommandation du commissaire. Il faut investir dans nos communautés. Probablement que dans les plus petites communautés, c'est à travers les écoles que nous devrions appuyer les conseils scolaires. Je sais qu'il y a des compétences fédérales et provinciales dans cela.

Il faut trouver des moyens, à travers le PLOE et d'autres programmes, pour nous assurer de créer des espaces en français pour les petits, dès la petite enfance. Même s'il y a des familles exogames — où un parent parle français et l'autre anglais —, il est clair que la garderie est un milieu important dans le développement du langage et surtout dans la pérennité de la langue pour accéder à l'éducation en français. Je dis toujours qu'en Ontario, si nous ratons les politiques publiques en matière de petite enfance pour les francophones, on va nous enlever des droits constitutionnels par la porte d'en arrière.

Cela me préoccupe énormément. C'est pour cela que quand le commissaire dit qu'on devrait investir dans la petite enfance pour soutenir...

Rappelons-nous qu'en situation minoritaire, le contexte est anglo-dominant; il faut contrer ces choses-là. M. Landry, un chercheur de l'Université de Moncton, disait toujours qu'il fallait créer des espaces pour vivre la francophonie. Ces espaces aident aussi la communauté anglophone qui veut apprendre une deuxième langue. Il faut penser qu'on n'investit pas seulement pour la minorité, mais aussi pour la majorité qui veut apprendre. On appelle ces gens des francophiles. M. Boissonnault a parlé des « franco-curieux », un terme que j'aime beaucoup d'ailleurs. Je l'emprunte sans sa permission.

C'est d'une importance capitale.

• (0915)

M. François Choquette: Pourriez-vous glisser un mot au sujet du dossier de l'université francophone?

M. Denis Vaillancourt: Un comité de planification a été mis en place, présidé par l'ancienne commissaire aux langues officielles, Mme Dyane Adam. La communauté aurait souhaité une gouvernance. En fait, nous aurions souhaité qu'un conseil de gouverneurs provisoire prenne des décisions. La réponse gouvernementale a été de créer ce comité de planification. Je n'ai pas rencontré Mme Adam, mais j'ai raison de croire que si elle a accepté la présidence du comité de planification, c'est qu'elle sait qu'au bout du compte il y aura une université franco-ontarienne. Cela nous réjouit.

M. François Choquette: C'est une très bonne nouvelle.

M. Denis Vaillancourt: Nous espérons que les appuis fédéraux seront présents comme ils l'ont été dans le cas de l'établissement de nos collèges et de nos conseils scolaires, au cours des années 1990. Des ententes importantes ont alors été conclues sur le plan de l'infrastructure, pas toujours par l'entremise de Patrimoine canadien, mais aussi par celle d'Industrie Canada et d'autres initiatives.

Le président: Merci, monsieur Vaillancourt.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, messieurs. Nous sommes heureux de vous accueillir ce matin.

Pourriez-vous nous parler concrètement du plan d'action? J'aimerais savoir ce que propose l'AFO, ce qu'elle considère comme important afin d'améliorer le plan d'action actuel.

M. Denis Vaillancourt: Premièrement, il est clair que nous souhaitons que la quote-part de l'Ontario soit augmentée.

Deuxièmement, qu'il y ait augmentation ou non, il faudrait, dans la prochaine feuille de route, calculer l'inflation en ce qui touche les programmes qu'on appelle « les initiatives de programmation communautaire », et travailler à une planification. En fait, si on y va à la pièce, il n'y aura pas de continuité et ce seront de mauvais investissements.

Troisièmement, il y aurait lieu de considérer un financement pluriannuel. Je dois dire qu'avec nos collègues régionaux de Patrimoine canadien en Ontario, nous avons fait des expériences en ce sens qui se sont avérées très profitables. D'ailleurs, le plan stratégique que nous avons élaboré avec l'appui de Patrimoine canadien a permis d'obtenir de l'aide pour mobiliser les gens de la communauté. M. Hominuk préside, au nom de l'Assemblée et avec son personnel, quatre tables de concertation pour soutenir l'activité locale, promouvoir la langue, créer le leadership, enfin tout ce qui se rajoute à ce plan. Donc, il faudrait un investissement pluriannuel et tenir compte de l'inflation.

Je vais faire deux commentaires. J'ai suivi M. Boissonnault pendant les consultations en Ontario. Il est clair que des mesures peuvent être prises dans les communautés minoritaires en ce qui a trait au numérique. Il faut investir dans l'espace numérique. Les gouvernements pourraient jouer un rôle à l'aide de leurs propres sites. Je crois que le fédéral le fait, malgré de petites faiblesses. Ma province le fait également assez bien avec aussi quelques petites faiblesses. Cependant, ce sont déjà de bons pas.

Le numérique est important aux yeux de la jeunesse. Il est clair que c'est le nouveau véhicule. Cependant, une communauté en situation minoritaire a besoin de se serrer les coudes physiquement, de temps à autre. Il ne faut pas négliger l'importance des espaces communs. Par exemple, en ce qui concerne l'université francophone, le gouvernement ontarien a souvent mentionné que ce pourrait être une université virtuelle. Dans un lieu de hautes études, il faut être entouré de murs. En fait, la meilleure expression que j'ai entendue, lors de la consultation au sujet de l'université franco-ontarienne, venait d'un jeune qui a déclaré qu'il fallait des murs qui respirent ce que nous sommes. Excusez-moi, mais l'Internet ne respire pas. Des murs, les corridors d'une institution, sont des repères importants.

Il faut donc investir dans la continuité. Il y a eu une période, au cours des six dernières années de mon mandat, durant laquelle on ne nous permettait pas de déplacements. Si on ne permet pas à la communauté de se réunir de temps en temps, comment créer de la synergie et comparer les situations? Ce sont des éléments dont on devrait tenir compte.

M. Peter Hominuk: Permettez-moi d'ajouter que le plan stratégique communautaire est un plan très clair avec des éléments mesurables. Avec les tables de concertation que M. Vaillancourt mentionnait tout à l'heure, nous sommes en train de rendre le plan opérationnel, de déterminer qui va faire quoi et de quelle façon. Nous avons donc un plan très clair. Nous savons quel est notre objectif dans 10 ans, et comment l'atteindre.

M. Paul Lefebvre: De quelle façon le plan d'action fédéral pourrait-il venir appuyer votre plan stratégique?

M. Denis Vaillancourt: Il s'agirait de continuer à contribuer d'une façon pluriannuelle aux activités communautaires. De notre côté, nous savons qu'il faut être redevables. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous nous apprêtons à dresser un grand tableau. Nous pourrions vous dire, au cours des six prochains mois, qui fait quoi dans chacune de nos communautés de l'Ontario, de quelle façon cela contribue aux visées du plan stratégique et comment cela s'aligne sur les objectifs gouvernementaux.

• (0920)

M. Peter Hominuk: Une des choses que le gouvernement fédéral pourrait faire, grâce à ses comités, serait de s'assurer que tous les ministères sont impliqués dans la mise en oeuvre des programmes pour les francophones. Tous les ministères pourraient être des partenaires de ce plan. Ce n'est pas seulement la responsabilité de Patrimoine canadien. C'est un des grands messages que nous vous livrons, aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup.

Cela termine notre premier tour.

Nous allons passer au sujet suivant, l'immigration.

Monsieur Vaillancourt, vous avez la parole.

M. Denis Vaillancourt: Nous avons fait quelques commentaires sur l'immigration; je ne vous parlerai pas des nombres.

Les francophones issus de l'immigration représentent environ 10 % de notre communauté franco-ontarienne. Il y a de 50 000 à 60 000 nouveaux arrivants. C'est la base de notre survie. Les Franco-Ontariens nous ont parlé, lors des consultations, de la question du poids démographique. Ces 611 500 personnes représentent de 4,5 à 5 % des quelque 12 millions d'habitants de l'Ontario. Le nombre de francophones augmente à chaque recensement, surtout à cause de l'immigration provenant de l'extérieur du pays et parfois de l'immigration interne.

Nous recevons parfois des immigrants qui sont d'abord arrivés au Québec, à Montréal, notamment. Puis, ne trouvant pas d'emploi, ils se rendent en Ontario. C'est un problème sur le plan du financement parce que le premier lieu d'accueil reçoit l'appui financier, mais quand l'immigrant change de province, celle-ci ne reçoit pas cet appui. C'est la principale revendication au sujet de l'immigration. Il faudrait que l'argent reçu au moment de l'accueil de l'immigrant le suive lorsqu'il change de province. Pour la francophonie, c'est primordial.

Un peu plus tôt, Mme Lapointe a soulevé une question et je me suis dit que j'allais y répondre plus tard. Je vais donc le faire

maintenant. Selon moi, il faut instaurer au sein d'IRCC le « réflexe franco ». Je vais vous donner quelques exemples.

Quand on procède au recrutement d'immigrants à l'étranger, — on connaît l'accord Canada-Québec en matière d'immigration — le reste des francophones hors Québec fait parfois partie de la délégation et parfois pas. Il faut que le fédéral promeuve davantage la présence de communautés francophones dans la vitrine extérieure du pays. J'appelle cela installer le « réflexe franco » et parler de la francophonie.

J'ai déjà donné un autre exemple. On m'avait présenté, lors d'une réunion, un catalogue, qui existe dans les deux langues, de toutes les ressources à la disposition des immigrants. C'était lors d'une réunion avec des francophones. On m'a montré le catalogue et toutes les ressources disponibles. Il y avait beaucoup de ressources, mais le fonctionnaire a dit qu'il avait laissé le catalogue en français au bureau. Je lui ai dit que l'image corporative ne devrait pas être unilingue, seulement en anglais. Le catalogue devrait être dans les deux langues, recto verso. Si on projette une image et qu'on oublie de projeter l'autre, on oublie que les francophones existent. Ce n'est pas mieux d'offrir seulement le catalogue en français si on veut projeter l'image de la dualité linguistique. C'est important lorsqu'on est à l'extérieur du pays.

J'espère donc que, dans le cadre des initiatives de recrutement, on puisse s'entendre davantage avec les provinces. Je sais que des discussions bilatérales doivent avoir lieu à ce sujet, mais la francophonie ontarienne doit être présente dans ces délégations. Notre gouvernement provincial a posé un geste, récemment. On deviendra — avec l'appui du Québec et du Nouveau-Brunswick — observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie, ou OIF. Cela donnera une vitrine pour la francophonie ontarienne que nous n'avons pas en ce moment.

Le « réflexe franco » est un élément. Je vous ai parlé des commentaires très favorables de Mme Chagger et de M. Saini. Ils auraient aimé qu'on leur dise qu'il existe deux langues officielles au Canada et qu'on leur parle des avantages à apprendre le français.

L'autre élément est l'avantage économique. On sait que le Conference Board a fait des études sur l'avantage économique. Par exemple, je suis un peu jaloux des gens du Nouveau-Brunswick, car les centres d'appel bilingues sont dans cette province. Ils auraient pu être en Ontario. En effet, on y a suffisamment de gens bilingues, mais on n'a jamais assez fait valoir cela.

Faire la promotion de la dualité linguistique sur le plan international constitue un avantage économique autant pour le pays que pour chacune des provinces. C'est un avantage marqué.

Comme je l'ai dit souvent ce matin, l'infrastructure dans notre province est à forte dominance anglophone.

• (0925)

Quand on parle d'immigration, d'accueil et d'inclusion des francophones, ce n'est pas évident. Parmi les groupes qui oeuvrent dans la langue de la majorité, il y a des agences privées qui se spécialisent à aider les immigrants à s'intégrer. Il n'y a pas cela dans une communauté francophone. Ces agences-là ne font pas cela en français. Nous avons cependant développé, à travers nos organismes communautaires, les capacités de le faire.

Je vous parlerai du programme La Passerelle à Toronto et du CESOC, ici même à Ottawa. Ces gens travaillent à accueillir les immigrants francophones pour les aider à s'insérer dans la communauté de travail. Il y a des améliorations qui se font. M. Hominuk a siégé sur un comité d'experts en Ontario. D'abord, l'Ontario est la seule province jusqu'à présent à avoir inscrit dans sa loi un objectif de 5 %. Nous sommes heureux d'apprendre que les ministres délégués aux affaires francophones des provinces hors Québec se sont récemment réunis à Yellowknife et se sont mis d'accord pour dire que toutes les provinces devraient travailler à l'atteinte d'un objectif de 5 % de francophones hors Québec. C'est intéressant. Il y a une synergie. Maintenant, ce qui manque aux groupes communautaires francophones, c'est du financement stable pour jouer ce rôle communautaire.

J'ai rencontré deux ou trois Français de France qui sont arrivés par l'aéroport Pearson à Toronto. Or, cela leur a pris 18 mois pour savoir qu'il y avait une communauté francophone vibrante à Toronto. Pourquoi les agents à la frontière ne leur ont-ils pas dit? Pourquoi n'est-on pas mieux connecté avec les organismes francophones? Ce sont là des éléments dont il faut tenir compte.

L'autre élément dont il faut tenir compte, c'est la formation que je qualifierai de linguistique, parce que la préoccupation d'un nouvel arrivant au Canada, c'est de trouver du travail. Mise à part la question linguistique, ils veulent travailler. En Ontario, c'est clair qu'on doit leur donner la capacité d'apprendre une deuxième langue, le français, et aussi un peu d'anglais. Concernant l'apprentissage de l'anglais, il faut faire attention. Je vous parle de l'Ontario en tant qu'éducateur. On a la capacité d'enseigner l'anglais parce que nos écoles françaises de l'Ontario ne sont pas unilingues. Les élèves qui sortent de nos écoles secondaires sont admissibles dans n'importe quelle université du pays, en anglais ou en français. Le succès de nos jeunes est tellement grand qu'on perd du leadership parce qu'ils vont travailler à l'international.

La formation des immigrants dans la langue de Shakespeare pour le travail devrait être offerte par nos établissements francophones. En même temps qu'ils apprennent la langue, les immigrants vont aussi obtenir des références qui les aideront à se greffer à la communauté. Par exemple, connaissez-vous le Algonquin College, à Ottawa? On y donne des cours d'anglais langue seconde pour les immigrants. Toutefois, les références dans la classe pour ces étudiants-là n'émanent pas de la communauté francophone. Inversement, si le cours est donné à la Cité collégiale, le personnel et l'environnement étant francophones, les gens qui apprennent l'anglais se trouvent dans le contexte de cette communauté, à laquelle ils restent liés.

Trop souvent, on réussit à les recruter et à les amener au pays; malgré cela, trois ou quatre ans plus tard, ils sont dans les écoles anglaises et on les a perdus. En plus de toute l'énergie qu'on met à joindre les 5 %, il faut aussi mettre de l'énergie pour aider à retenir ces gens dans les communautés. Il faut les connecter avec les communautés.

Je vous remercie.

Le président: C'est très bien. Merci, monsieur Vaillancourt.

Nous allons commencer immédiatement le tour de questions avec Mme Boucher.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Vaillancourt. Bonjour, monsieur Hominuk.

C'est très intéressant pour moi qui vient du Québec d'entendre des gens de l'Ontario parler de la francophonie de la sorte. J'ai déjà été

secrétaire parlementaire de la ministre de la Francophonie et des Langues officielles. Selon moi, en ce qui concerne la dualité linguistique en 2016, tout le monde devrait être bilingue ou à tout le moins parler les deux langues officielles du Canada.

Nous avons reçu des représentants d'IRCC. Vous mentionnez vos chiffres concernant les Franco-Ontariens qui ont augmenté largement en raison de l'immigration. Néanmoins, les fonctionnaires disaient ici qu'ils n'avaient pas atteint leur objectif. Ils avaient l'objectif de 4,4 %. Ils ont atteint 1,4 %.

Est-ce que c'est possible que vos chiffres reflètent aussi la migration interprovinciale?

• (0930)

M. Denis Vaillancourt: Oui, absolument. On appelle cela l'immigration secondaire.

Mme Sylvie Boucher: D'accord.

Est-ce que ce sont principalement des Québécois? Quel est le pourcentage qui viennent du Québec?

M. Denis Vaillancourt: Ils viennent pour une bonne part du Québec, mais d'ailleurs également. Des francophones arrivent parfois à Vancouver ou au Manitoba. Il y a de la migration interne parmi les immigrants, mais il reste que beaucoup de francophones arrivent effectivement à Montréal et, ne trouvant pas d'emploi, se retrouvent en Ontario, du fait de la proximité d'Ottawa. M. Hominuk a peut-être vu des chiffres à ce sujet, ce qui n'est pas mon cas, mais je parierais que l'immigration en destination de Toronto est plutôt internationale.

M. Peter Hominuk: Je voudrais préciser que le nombre de Franco-Ontariens augmente en Ontario, mais pas aussi rapidement que le nombre d'anglophones ou de personnes qui ne sont pas franco-ontariennes. Bref, notre population est en croissance, mais par rapport à la population de l'Ontario, elle connaît une baisse démographique.

Mme Sylvie Boucher: Comme je l'ai dit déjà, je défends beaucoup la question de la santé en français.

Quand les immigrants francophones arrivent chez vous, disposez-vous de structures qui vous permettent de les aider quand ils sont malades?

Y a-t-il des balises qui les aident à s'orienter vers des services de santé en français?

M. Denis Vaillancourt: La réponse courte est oui. Ayant déjà travaillé dans le domaine de la santé en français, j'ai souvent dit qu'à cet égard nous avons fait des gains en Ontario. D'abord, six entités de planification réparties dans l'ensemble de la province ont le mandat d'informer le gouvernement des besoins des communautés francophones, dont les nouveaux arrivants, et de mettre en oeuvre les services en français nécessaires en matière de soins de santé.

Cela gravite souvent autour des écoles, en premier lieu. Il y a aussi des centres de santé communautaire francophones. Ces gens travaillent autant avec la province qu'avec la Société santé en français, à l'échelle nationale. Pour ce qui est des professionnels dont nous avons besoin en matière de santé, nous sommes « branchés » sur le Consortium national de formation en santé. Cet organisme fournit en effet des professionnels de la santé.

Pour résumer ma réponse à votre question, je dirai que par l'entremise de ces réseaux communautaires, les entités sont interreliées. Nous pouvons donc orienter ces personnes vers des services de santé en français.

Cela dit, en Ontario, il reste encore du travail à faire pour ce qui est d'assurer l'accès partout. Concernant la prestation de services gouvernementaux en français, les zones désignées à cette fin couvrent 80 % du territoire ontarien. Or comme je l'ai mentionné déjà, dans une ville comme Toronto, le problème est que le corridor Toronto-Windsor est si peuplé et urbanisé que les francophones se retrouvent souvent dans des îlots. Le défi est grand, mais nous y travaillons. Il serait bon que, d'entrée de jeu, les nouveaux arrivants soient mis en contact avec les groupes communautaires francophones. Au centre-ville de Toronto, par exemple, il y a un centre de santé communautaire francophone. C'est au coeur de la ville et tous les services y sont disponibles.

Le président: Merci, monsieur Vaillancourt.

Monsieur Vandal, vous avez la parole.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Je vous remercie. Votre présentation était intéressante.

Pour ma part, je viens du quartier de Saint-Boniface, à Winnipeg, au Manitoba. Je crois que la Société franco-manitobaine, la SFM, est votre pendant. Or celle-ci a parrainé beaucoup d'organisations qui travaillent dans le domaine de l'immigration au Manitoba. J'aimerais savoir quel rôle vous jouez quant au recrutement et à l'accueil des immigrants.

• (0935)

M. Denis Vaillancourt: Encore une fois, je suis content que vous me posiez cette question.

Si je devais vous parler d'histoires à succès en immigration francophone, ce serait celles de Winnipeg et du Manitoba.

Je vais revenir à ce que nous essayons de faire en Ontario. Je ne suis pas Franco-Manitobain et je vais peut-être mal traduire l'expérience. La Chambre de commerce de la ville de Winnipeg se réunit tant avec des francophones que des anglophones. Ils ont créé des niches. Ils ont pu aller chercher des francophones et les intégrer dans les communautés, les écoles, les universités et les services de santé. C'est une histoire à succès dans le sens qu'on a tous collaboré à cela.

En Ontario, nous visons à faire la même chose. D'ailleurs, je vous ai parlé du plan stratégique communautaire. Nous entamons présentement une sorte de livre blanc en immigration, pour employer le langage gouvernemental. Nous sommes appuyés en cela par Patrimoine canadien, ce que nous apprécions énormément. Cela nous permet de dialoguer avec la communauté, d'établir les besoins précis et d'avoir des outils de démarchage pour faire changer les politiques publiques et aider les gens à collaborer.

En Ontario, il y a trois réseaux d'accueil des immigrants francophones. La coordination de ces réseaux avec nos comités n'est pas parfaite. Par conséquent, le livre blanc va nous permettre de nous structurer pour ce qui est de l'accueil, de l'inclusion et du recrutement éventuel. En ce moment, l'Ontario francophone fait entendre sa voix en matière d'immigration, mais elle n'a pas coordonné ses efforts pour se concerter davantage.

Ce livre blanc est en préparation et sera publié au printemps. Il y sera question des politiques publiques ou des changements qui sont nécessaires, tant en Ontario qu'au gouvernement fédéral, à une action concertée de recrutement, d'inclusion et de rétention à long terme.

Pour avoir travaillé avec M. Hominuk dans le domaine de l'immigration, je peux vous dire qu'il s'agit d'un domaine très complexe, d'abord à cause des compétences fédérales-provinciales qui entrent en jeu, ensuite en raison des origines diverses des

immigrants et de tous les besoins qu'ils ont lorsqu'ils arrivent chez nous.

M. Dan Vandal: Vous avez mentionné plusieurs fois que les ressources des immigrants devraient les suivre lorsqu'ils déménagent. Quel est le taux de rétention des immigrants en Ontario? Pouvez-vous parler davantage de cet aspect?

M. Denis Vaillancourt: Je n'ai pas fait d'analyse sur la rétention des immigrants dans les communautés, mais peut-être que M. Hominuk a mis la main sur certains dossiers et pourra vous en parler.

Dans plusieurs cas, les immigrants francophones sont devenus les plus grands militants relativement à la langue, notamment dans la région de Toronto et du Centre-Sud. Nous aimerions que nos propres Franco-Ontariens s'affirment autant. Ils disent qu'ils ont le droit de l'avoir et qu'on leur dit qu'on est dans un pays bilingue. À ce moment, on leur explique la réalité ontarienne. Ces gens sont nos alliés et ils s'intéressent à cette question.

Il y a des gens qui sont ici depuis 20 ou 30 ans et qui sont demeurés dans la communauté francophone. Ils sont actifs en français, même s'ils travaillent en anglais au quotidien pour pouvoir vivre. Ils demeurent très impliqués. Je ne peux pas vous dire quel est le taux de rétention, mais je pense que c'est positif.

M. Peter Hominuk: Si vous voulez des chiffres sur cet aspect, nous pourrions les obtenir en nous adressant aux conseils scolaires. Dans les écoles de nos régions, il y a beaucoup d'immigrants.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Monsieur Vaillancourt, je voudrais revenir un peu sur ce que vous avez dit, à savoir que les immigrants francophones qui arrivent en Ontario doivent apprendre l'anglais. Les immigrants parlent déjà français quand ils s'installent ici, mais souvent, ils doivent apprendre un peu l'anglais parce que leur milieu de travail l'exige. Vous avez mentionné qu'ils vont vivre souvent dans des milieux anglophones plutôt que de rester dans la communauté francophone.

Pourquoi en est-il ainsi? Qu'est-ce que le plan d'action ou le gouvernement fédéral pourrait suggérer pour améliorer cette situation? Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas encore été fait. Honnêtement, je suis un peu abasourdi de voir qu'on envoie nos immigrants francophones apprendre l'anglais dans des espaces anglophones, et non pas dans une communauté francophone où ils pourraient continuer à tisser des liens avec la communauté.

• (0940)

M. Denis Vaillancourt: Pourquoi en est-il ainsi? D'abord, quand on parle de l'éducation, cela relève des compétences provinciales et cela s'applique différemment.

Je pense que dans son objectif d'accueillir une proportion de 5 % de francophones, le gouvernement ontarien est conscient de la réalité. De plus, les Franco-Ontariens sont conscients qu'ils ont besoin de connaître l'autre langue officielle pour travailler, à moins d'oeuvrer dans le milieu de l'éducation ou dans certains centres de santé. Ils ont compris cela.

À un moment donné, le gouvernement a dit aux immigrants francophones qu'il leur donnerait gratuitement des cours de formation linguistique. J'ai eu des discussions avec la ministre des Affaires francophones de l'époque. Selon moi, le geste était à priori très positif. Il s'agissait de permettre aux immigrants francophones de suivre gratuitement des cours d'anglais langue seconde, mais qu'ils pourraient les suivre dans n'importe quelle institution d'enseignement de l'Ontario, qu'elle soit anglophone ou francophone. Ce sont des décisions provinciales. C'est là que nous avons dit que si un immigrant apprend l'anglais dans une institution anglophone, en vertu du référentiel communautaire, on risque d'investir dans la deuxième langue, ce qui contribue à une perte pour les francophones.

Dans de tels cas, il y a des problèmes de compétences. J'ai entendu ces aspects dans le cadre des consultations sur les langues officielles en Ontario et je les ai entendus à Sudbury, à savoir que la feuille de route peut jouer un rôle de levier dans certains de ces dossiers. Donc, si cela se fait, les instances seront admissibles à certains fonds et à certains incitatifs. Dans ce domaine, il faut être conscients des subtilités des relations fédérales-provinciales en matière d'éducation. Dans ce sens-là, il y a peut-être des leviers dont on peut se servir avec la feuille de route en matière d'immigration, par exemple.

M. François Choquette: C'est intéressant.

On parle aussi bien sûr de l'immigration. Vous en avez parlé un peu précédemment au sujet de la feuille de route. Il faut que tous les ministères et que toutes les organisations fédérales s'impliquent à cet égard. Je ne sais pas si vous avez participé à l'examen de la gouvernance horizontale en matière de langues officielles.

M. Denis Vaillancourt: Pas vraiment.

M. François Choquette: Vous n'avez donc pas eu la chance de participer à cette étude.

Par rapport à l'immigration, vous avez peut-être entendu parler des tests qui sont exigés pour les immigrants. Ces tests de français sont moins disponibles et sont aussi beaucoup plus cher.

Le gouvernement de l'Ontario demande aussi aux gens de passer le test d'anglais. Il y a des recommandations qui sont faites par certains organismes qui demandent, par exemple, que le deuxième test soit moins cher ou qu'il soit gratuit puisqu'on exige déjà aux gens de passer un test en français.

Est-ce que vous avez des recommandations à formuler à cet égard?

M. Denis Vaillancourt: Absolument.

Parlons des frais pour ces tests. À notre grand désarroi, on apprend qu'en Ontario, le test de français qui sert à vérifier les compétences linguistiques dans cette langue est un test européen. Il coûte deux fois plus cher que le test offert en anglais. C'est un test dans l'une ou l'autre des langues officielles. En fait, le test de français coûte deux fois plus cher et il faut deux fois plus de temps pour le faire corriger.

Pour ma part, je vais vous dire ce que le Canada peut faire. On peut rédiger des tests au pays, les administrer et les corriger nous-mêmes. Si c'est ce que cela coûte pour favoriser la dualité linguistique, c'est selon moi le prix à payer pour gouverner notre pays si on croit à cette dualité linguistique et à l'identité même du Canada.

Parallèlement à cela, la semaine dernière, je parlais à un groupe d'étudiants en médecine. Il est question de faire passer un test aux étudiants en médecine, qu'ils soient anglophones ou francophones, pour déterminer leur probabilité de succès. Toutefois, c'est un test américain. Il faudrait que les francophones le fassent en anglais. Si on veut encourager les professionnels à pratiquer en français, il est

préférable de leur faire passer le test dans leur langue. Le Canada a l'expertise pour rédiger ses propres tests, les administrer et les corriger. On a des universités francophones. On a des experts partout. Pourquoi achète-t-on des choses qui viennent de l'extérieur et qui coûtent plus cher?

Vendredi, j'étais à l'Alliance française. On fêtait le 90^e anniversaire de la Maison des étudiants canadiens à Paris. Je ne sais pas si vous la connaissez. Un des Français qui était présent m'a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi on utilisait un test en provenance de l'Europe pour évaluer les compétences linguistiques au Canada. Selon lui, cela ne tient pas debout.

Quant à la question d'un coût supérieur pour le test en français, si l'immigrant francophone qui veut se qualifier est obligé de payer plus cher pour passer un test, il va se demander s'il ne serait pas préférable pour lui de s'angliciser.

L'autre dimension que je veux...

● (0945)

Le président: Pardon, monsieur Vaillancourt, mais nous sommes obligés de passer au prochain intervenant.

Monsieur Arseneault, vous avez la parole.

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

De combien de temps est-ce que je dispose?

Le président: Vous avez quatre minutes.

M. René Arseneault: Monsieur Vaillancourt, monsieur Hominuk, je vous remercie de votre visite. C'est très intéressant.

Avec mes questions, je vais passer du coq à l'âne, car j'ai peu de temps.

Vous avez beaucoup de statistiques et d'études. Avez-vous une étude qui a été menée en Ontario sur les immigrants francophones et sur la génération qui a suivi ces immigrants en ce qui a trait à leur adhésion à la langue française, au fait de travailler en français et d'étudier en français? Avez-vous des statistiques sur la génération qui a suivi ces immigrants francophones en milieu minoritaire qui permettent de savoir si elle continue de vivre en français?

M. Denis Vaillancourt: Non, nous n'avons pas d'étude longitudinale de cet ordre. Nous avons des soupçons que notre rétention est relativement bonne, mais ce n'est pas répertorié.

Je parlais tout à l'heure du livre blanc. Ce sont peut-être des revendications à intégrer dans la politique publique. Il faudrait peut-être investir des fonds pour voir quelle est notre capacité de rétention des immigrants francophones et quelles sont les forces et les faiblesses dans ce domaine.

M. René Arseneault: Tout à l'heure, vous disiez que, d'ici six mois, vous alliez avoir une étude qui allait recenser chaque point chaud francophone en Ontario et décrire leurs besoins et leurs demandes. J'imagine qu'on y mentionnera avec quels organismes gouvernementaux ces groupes fonctionnent et comment le fédéral peut pallier cette aide.

M. Denis Vaillancourt: Je vais vous donner un exemple concret de cela. On appelle cela un tableau de bord. On a répertorié tous les projets dans la table du Nord, un terrain que M. Lefebvre connaît un petit peu. Ce n'est pas parce qu'il est là que j'en parle, mais c'est celle-là que j'ai vue au bureau cette semaine. On a répertorié tous les projets que font les groupes communautaires dans le Nord-Est et le Nord-Ouest de l'Ontario, que ce soit un centre culturel ou autres. On a également répertorié l'essence de ces projets.

Le constat intéressant par rapport à notre plan stratégique, c'est que tous les axes sont exploités, sauf qu'il n'y a rien en immigration. Donc, sur le plan communautaire, cela nous dit qu'en tant qu'organisme rassembleur, nous avons du travail à faire pour mobiliser nos gens afin de devenir plus accueillants envers les immigrants francophones.

Par ailleurs, le Nord de l'Ontario a d'autres contraintes. Il est sujet à d'autres pressions. Il y a un exode du Nord. Il y a toute la question des industries de première ligne. Néanmoins, comme je viens de vous le dire, cela prend des communautés pour accueillir les gens, et si les communautés n'y portent pas attention, il y a des projets à dessiner dans ce sens.

M. René Arseneault: Au cas où on l'oublierait, quand ce tableau de bord sera pondu, sera-t-il possible de l'envoyer à la greffière du Comité?

M. Denis Vaillancourt: Quand nous aurons rodé la chose, oui, nous pourrions le faire. Je ne sais pas si ce sera à temps, mais nous pourrions certainement en communiquer des éléments. D'ailleurs, cela fait partie de nos critères, de nos livrables pour être subventionnés. Comme je vous le dis, nous venons de commencer. Nous venons de faire une tournée de la province, avec nos trois tables. Le tableau commence juste à se peaufiner.

M. René Arseneault: C'est tout un travail colossal.

Je passe du coq à l'âne.

Le gouvernement provincial de l'Ontario a-t-il une stratégie de concertation avec le fédéral justement pour attirer cette immigration francophone dans la province de l'Ontario?

M. Denis Vaillancourt: Il y a un souhait de le faire. La conversation fédérale-provinciale, dans le passé, n'était pas facile. Je pense qu'il y a une nouvelle énergie. M. Hominuk peut vous parler davantage de cela, parce qu'il a siégé à un comité d'experts.

M. Peter Hominuk: Je peux dire qu'en effet, un groupe d'experts travaille présentement pour le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario, ou le MICA, justement pour faire des recommandations au gouvernement provincial. Le rapport n'est pas encore public. Je ne peux pas vous dire ce qu'il contient. Cependant, en effet, il y a des recommandations qui penchent dans cette direction.

M. René Arseneault: Donc, ce sont des fonctionnaires fédéraux qui vont formuler des recommandations à la province de l'Ontario. Est-ce que la province de l'Ontario, d'elle-même...

M. Peter Hominuk: Non, le groupe d'experts a été créé par le gouvernement de l'Ontario, justement pour donner des pistes de travail avec le fédéral pour atteindre la cible de 5 %.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arseneault.

Voilà qui termine ce tour de questions.

Je vous remercie beaucoup de votre présentation, messieurs Hominuk et Vaillancourt. C'était très intéressant. Encore une fois, je vous dis un grand merci de la part du Comité.

Madame Boucher, vous souhaitez ajouter quelque chose?

Mme Sylvie Boucher: J'aimerais que nous prenions deux minutes, après avoir entendu les témoins, pour écouter une proposition que j'ai à faire à l'intention de nos amis anglophones.

Le président: D'accord.

Nous suspendons la séance pour cinq minutes.

• (0950)

(Pause)

• (0955)

Le président: Veuillez prendre place, s'il vous plaît. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous continuons l'étude de la feuille de route et l'immigration dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

Nous avons le plaisir de recevoir le Réseau de développement économique et d'employabilité Ontario et ses représentantes, Annick Schulz, directrice des communications, marketing et relations externes, et Valérie Sniadoch, directrice des programmes d'employabilité et d'immigration. Mesdames, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

Les règles du jeu sont les suivantes. Nous allons vous entendre durant une dizaine de minutes au sujet de la feuille de route et du plan d'action. Ensuite, il y aura une période de questions et d'interventions de la part des membres du Comité. Nous passerons par après à la deuxième étape, qui traite d'immigration, et qui sera suivie aussi de questions et de commentaires.

Nous vous écoutons en ce qui concerne la première partie, soit la feuille de route. Vous avez une dizaine de minutes.

Mme Annick Schulz (directrice des communications, Marketing et Relations externes, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Ontario): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés membres du Comité, merci de nous recevoir.

RDÉE Ontario tient à vous remercier de lui donner l'occasion de s'exprimer dans le cadre de l'étude que vous voulez faire sur la feuille de route et l'immigration dans les communautés francophones et acadienne.

Depuis 2001, RDÉE Ontario est un acteur clé dans l'espace économique francophone et bilingue de l'Ontario. Il est membre de l'organisme national RDÉE Canada. RDÉE Ontario préconise une vision économique forte et responsable. Il a une équipe professionnelle et fait preuve d'innovation dans le développement économique, l'entrepreneuriat, l'employabilité et l'immigration. Nous assurons la pleine participation de tous les acteurs du milieu économique francophone et bilingue à la prospérité de l'Ontario et du Canada.

Je commencerai donc par quelques considérations sur la feuille de route et le prochain plan d'action. Ces considérations sont contenues dans un mémoire qui va être déposé prochainement auprès du ministère du Patrimoine canadien.

La dualité linguistique donne à notre pays son caractère unique, particulièrement attrayant.

Le président: Si vous me le permettez, afin que les interprètes puissent vous suivre, je vais vous demander de ralentir un peu votre débit.

Mme Annick Schulz: Oui, pardonnez-moi.

Il s'agit d'un élément fondamental de notre identité canadienne. Elle constitue également un facteur de prospérité économique au Canada. L'Ontario est un écosystème économique diversifié. Dans l'espace économique francophone, le bilinguisme représente un avantage concurrentiel pour de nouveaux marchés, pour nos entrepreneurs et pour nos entreprises francophones et bilingues en Ontario.

L'actuel rapprochement entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario, et leur volonté politique de renforcer l'espace économique Québec-Ontario pour en faire un pôle de productivité, d'innovation et d'exportation, va forcément profiter à nos entreprises et à nos entrepreneurs francophones, qui pourront développer des marchés interprovinciaux, internationaux et se distinguer ainsi de leurs concurrents.

Si le bilinguisme représente un atout majeur, notre force première reste bien évidemment notre francophonie, une culture et une langue que nous partageons avec plus de 274 millions de personnes. Le potentiel de possibilités économiques et de développement d'affaires est énorme. En ce sens, le fait que la province de l'Ontario reconnaisse l'importance de son caractère francophone, par sa demande d'adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie, est une occasion unique pour les entrepreneurs et les entreprises francophones de la province et constitue une avancée importante.

En ce qui concerne le prochain plan d'action du gouvernement fédéral, nous avons identifié plusieurs priorités. Parlons tout d'abord d'innovation. RDÉE Ontario estime que les communautés francophones et acadienne, et en particulier la communauté franco-ontarienne, doivent pouvoir profiter d'une utilisation optimale de nouvelles plateformes virtuelles, d'applications mobiles, pour mettre en avant nos secteurs d'activités et pour être plus compétitives. Nous voulons être plus présents dans la WebSphere, dans les nouvelles plateformes virtuelles. Par exemple, nous voulons créer une plateforme virtuelle interactive pour nos entrepreneurs, pour nos jeunes entrepreneurs et, également, pour notre secteur employabilité et immigration. Ma collègue pourra vous parler du salon virtuel de l'emploi qui s'est tenu dernièrement, au mois de février.

RDÉE Ontario recommande au gouvernement fédéral de créer un fonds numérique spécifique pour permettre aux communautés francophones et acadienne de profiter pleinement de ces nouvelles plateformes virtuelles, pour augmenter la présence du français dans la WebSphere et pour encourager l'adoption du numérique pour renforcer la compétitivité de nos secteurs d'activités partout au pays, et ce, afin que nous devenions de véritables moteurs de l'innovation.

La deuxième priorité est de soutenir des secteurs économiques qui sont à la fois innovateurs et porteurs. RDÉE Ontario a ciblé deux secteurs, dont celui de l'économie verte. RDÉE Ontario va s'investir dans l'économie verte et va rejoindre le projet de Éco-Ouest, lancé au Manitoba, il y a plusieurs années, pour diminuer les gaz à effet de serre. Ce projet est d'ailleurs soutenu par RDÉE Canada. Il vise à appuyer les communautés rurales et les collectivités dans la commercialisation de technologies propres et à mettre en œuvre des projets d'infrastructure durable.

L'autre secteur est celui du tourisme. RDÉE Ontario a développé, au cours des années, une excellente expertise en tourisme, grâce au projet du Circuit Champlain. Il veut élaborer davantage d'initiatives visant la promotion de l'Ontario francophone. Nous allons également nous lancer dans la promotion du tourisme durable, notamment avec la première édition nord-américaine de l'événement ÉCORISMO, en collaboration avec RDÉE Canada.

La troisième priorité est la jeunesse. C'est vraiment important d'implanter une culture entrepreneuriale chez les jeunes. Dernièrement, la semaine dernière je crois, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la FJCF, a publié une étude au sujet du programme des jeunes en région. On y disait clairement qu'il fallait développer une culture entrepreneuriale pour que nos jeunes restent en région.

En 2015, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques a clairement reconnu que, dans 12 régions de l'Ontario, il y a un solde migratoire négatif important. La migration des jeunes francophones en Ontario est directement liée aux emplois qui sont disponibles dans les régions. RDÉE Ontario propose donc au gouvernement fédéral de mettre en place un fonds spécial pour les jeunes en région, pour la rétention de nos jeunes.

Également, nous souhaitons que le gouvernement fédéral mette en place un fonds qui nous permettra d'assurer un continuum de services d'appui à la jeunesse pour le lancement en affaires.

Tout à l'heure, ma collègue vous parlera plus longuement de l'immigration francophone, puisqu'elle en est la spécialiste.

• (1000)

Brièvement, l'Ontario abrite près de 70 % des immigrants francophones à l'extérieur du Québec. Contrairement à d'autres provinces, l'Ontario n'avait pas été identifiée dans la feuille de route et n'a donc pas reçu de financement. Pour faire connaître l'Ontario francophone sur les plans national et international, nous demandons que le gouvernement fédéral mette en place une enveloppe budgétaire particulière pour l'Ontario, selon un modèle qui avait été mis en place, d'ailleurs, dans la feuille de route pour le Nouveau-Brunswick et qui était gérée par l'APECA. Nous pensons que cette initiative permettrait au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral d'atteindre les objectifs de quotas d'immigration francophone qu'ils se sont donnés. Nos organismes sont excellents à ce chapitre, ma collègue va vous en parler plus tard.

En ce qui a trait à la promotion des communautés francophones à l'extérieur du pays, il est important que les nouveaux arrivants, avant leur entrée au pays, connaissent les communautés francophones et acadienne, connaissent le dynamisme, connaissent les secteurs d'employabilité et les organismes qui oeuvrent au sein de nos communautés. Qui dit visibilité, dit connaissance. Il y a encore une méconnaissance du dynamisme de nos communautés francophones et acadienne. Là encore, il faut un gros investissement en marketing pour promouvoir la francophonie pancanadienne à l'extérieur du pays.

Parlons de l'intensification des missions et des salons de recrutement. En ce qui a trait à Destination Canada, un événement majeur à Paris et à Bruxelles, RDÉE Ontario va y participer. Toutefois, sachez que nous devons assumer les coûts de notre propre participation et il s'agit de budgets assez substantiels. Nous devons nous serrer la ceinture, mais il est important pour nous d'être présents. Le gouvernement fédéral devrait donc penser à nous donner des budgets supplémentaires qui nous permettraient de participer à de tels salons.

Nous demandons une véritable augmentation des enveloppes budgétaires pour l'immigration francophone. Ma collègue va vous en parler. Notre équipe est toute petite et elle couvre la province. Nos activités sont énormes mais, pour répondre adéquatement aux besoins sur le terrain, il est impératif que les enveloppes budgétaires allouées à l'immigration et à l'employabilité soient bonifiées.

La dernière priorité de notre mémoire est la pérennité dans nos champs d'expertise. Il est évident qu'il est urgent que des budgets pluriannuels soient mis en place et bonifiés afin d'augmenter nos ressources humaines, notamment en employabilité et en immigration. On doit favoriser la sédentarisation de nos ressources humaines.

Au sein de RDÉE Ontario, nous avons tous de l'expérience professionnelle et des diplômes. L'équipe de Mme Sniadoch est formée de conseillers en ressources humaines issus du privé. Nous mettons notre expertise au profit de la francophonie pancanadienne parce que nous croyons en la cause, mais il faut renforcer de façon optimale nos capacités d'action sur le terrain et consolider notre expertise professionnelle unique pour répondre adéquatement aux tendances du marché économique. RDÉE Ontario vise donc une augmentation de son enveloppe budgétaire.

Parlons du renforcement de nos capacités. Notre équipe est actuellement composée de 25 employés. Il y a six personnes au siège social à Ottawa, 14 agents en développement économique pour couvrir toute la province de l'Ontario — c'est grand, comme vous le savez —, et cinq professionnels en employabilité et en immigration.

En conclusion, RDÉE Ontario renouvelle sa volonté de collaborer avec le gouvernement fédéral dans un esprit ouvert et constructif, pour que le prochain plan d'action pour les langues officielles soit articulé autour d'une vision économique forte, mobilisatrice, enrichie d'orientations stratégiques qui vont soutenir activement le tissu économique de nos régions francophones, tout en communiquant sa pertinence au présent et au futur pour la francophonie en Ontario et au Canada.

• (1005)

Le président: Merci beaucoup, madame Schulz.

Nous débutons notre premier tour de questions avec M. Généreux.

M. Bernard Généreux: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici ce matin.

Madame Schulz, vous avez parlé de fonds. J'aimerais savoir quels étaient les sommes qui vous avaient été attribuées de 2013 à 2018? Quels montants, à peu près, receviez-vous?

Mme Annick Schulz: Nous recevions des fonds d'Emploi et Développement social Canada, ou EDSC. Nous avons actuellement un budget global par année de 2 millions de dollars et nous recevons 448 000 \$ par année d'IRCC pour nos cinq employés.

M. Bernard Généreux: Vous avez donc reçu 2,5 millions de dollars du fédéral. Avez-vous des fonds propres, c'est-à-dire qui proviennent d'autres partenaires? Vous devez recevoir de l'argent de l'Ontario, j'imagine.

Mme Annick Schulz: C'est ponctuel. Nous avons des projets ponctuels avec, par exemple, la Fondation Trillium de l'Ontario qui nous donne des subventions. Dernièrement, nous avons fait des demandes de subvention à l'Ontario 150, mais c'est par projet et de façon totalement ponctuelle.

M. Bernard Généreux: D'accord.

Qu'elles sont vos attentes, sur le plan financier, pour la prochaine feuille de route?

Mme Annick Schulz: Nous pensions à un tiers de plus, en ce qui concerne EDSC. Nos attentes sont beaucoup plus concrètes en ce qui concerne l'employabilité et l'immigration, étant donné que le budget actuel ne nous permet pas de disposer des ressources humaines suffisantes pour couvrir l'entièreté de la province et répondre de façon adéquate aux besoins en matière d'immigration et d'employabilité.

À l'heure actuelle, nous avons une équipe qui croule sous le travail. Il s'agit là d'une situation de déséquilibre. Valérie pourrait vous en parler de façon plus détaillée. Quant au développement économique, les choses se passent très bien pour nos 14 agents qui couvrent le territoire de la province. Les activités se multiplient et l'équipe assignée au développement économique est stable.

M. Bernard Généreux: Que font les gens qui sont sur le terrain? Organisent-ils des activités pour les entrepreneurs francophones?

Mme Annick Schulz: Oui, nous sommes très proches des entrepreneurs. Il s'agit d'un continuum de services: comment démarrer son entreprise, la littératie financière, le soutien aux jeunes entrepreneurs, la succession et le mentorat. En outre, comme je vous l'ai dit de façon très claire, nous avons des projets, notamment l'écotourisme, le tourisme, le développement de la route Champlain et l'économie verte. Je n'ai pas mentionné l'agroalimentaire, mais nous sommes également impliqués dans ce domaine. Nous avons créé le Réseau agroalimentaire francophone de l'Ontario, qui va bientôt démarrer ses activités. Nous sommes présents dans plusieurs secteurs porteurs et cela demande beaucoup d'énergie.

M. Bernard Généreux: À quoi comptez-vous consacrer les sommes additionnelles que vous demandez — on parle ici d'environ un tiers de plus que ce que vous recevez déjà — dans le cadre de la prochaine feuille de route?

Vous avez beaucoup parlé de la jeunesse.

• (1010)

Mme Annick Schulz: Oui.

M. Bernard Généreux: Nous avons parlé plus tôt de la petite enfance, dans le contexte de l'éducation.

Il en va de même dans une entreprise: plus on s'y prend tôt, plus on a de chances d'avoir une relève.

Mme Annick Schulz: Oui.

M. Bernard Généreux: Est-ce que ces sommes seraient orientées spécifiquement vers cette priorité?

Mme Annick Schulz: Absolument.

Nous sommes en train de rédiger deux projets majeurs pour la jeunesse. Nous allons commencer des consultations auprès des conseils scolaires de l'Ontario. Nous avons un projet, Apprendre l'entreprise, qui est destiné aux écoles, et un autre du même nom qui s'adresse aux jeunes plus âgés. Ces derniers ont un centre de ressources virtuelles à leur disposition. Nous voulons que des cours spécialisés soient offerts dans les écoles pour développer le sens de l'entrepreneuriat et du leadership chez les jeunes.

Nous avons un projet un peu plus ambitieux, qui consiste à créer une académie de l'entrepreneuriat. Nous aimerions mettre sur pied, au niveau provincial, un programme semblable à Sport-études. Nous allons entreprendre plusieurs démarches en ce sens. Cet éventuel programme, Entrepreneuriat-études, permettrait aux jeunes de prendre conscience des possibilités liées au fait d'être entrepreneur ainsi que des occasions offertes par le marché. Il y a des jeunes talentueux dans les écoles. Il faut les soutenir et les motiver, dès le départ.

Le président: Merci beaucoup, madame Schulz.

M. Bernard Généreux: Me permettez-vous de vous voler votre idée, pour ce qui est d'Entrepreneuriat-études?

Mme Annick Schulz: Voyez cela avec mon directeur général.

M. Bernard Généreux: Nous avons également besoin de cela au Québec.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre: Merci, monsieur le président.

Bonjour.

J'ai un petit conflit d'intérêts à déclarer: j'ai déjà siégé au conseil d'administration de RDÉE Ontario. C'était il y a plusieurs années. Je voulais simplement vous le laisser savoir.

Mme Sylvie Boucher: Vous connaissez la matière?

M. Paul Lefebvre: Un peu.

Mme Sylvie Boucher: Alors, vous êtes excusé.

M. Paul Lefebvre: Merci.

Je n'aurai peut-être pas le temps de parler beaucoup d'immigration et d'employabilité. Mme Sniadoch va peut-être en parler plus longtemps.

J'aimerais savoir à quels défis vous faites face en matière d'immigration et d'employabilité francophone. J'entre tout de suite dans le vif du sujet, mais c'est important. Je veux vraiment mettre l'accent là-dessus, étant donné qu'en Ontario, le gouvernement veut atteindre un objectif de 4,4 %. Or on dit que le résultat pour les dernières années a été de 1,4 %. Il s'agit là uniquement de résultats relatifs à l'immigration qui peuvent être calculés.

J'aimerais aussi savoir, pour ce qui est d'attirer des personnes et des immigrants francophones, quels sont les enjeux ou les défis auxquels vous faites face en matière d'employabilité.

Comment le RDÉE appuie-t-il cela?

Mme Valérie Sniadoch (directrice, Employabilité et Immigration, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Ontario): Il y a évidemment des défis, mais également des possibilités.

Juste avant que la séance commence, j'ai fait une recherche très rapide sur indeed.ca pour voir combien il y avait de postes bilingues ouverts en Ontario. Il y a 2 500 nouveaux postes bilingues français-anglais en Ontario affichés aujourd'hui. On voit qu'il y a un énorme potentiel pour attirer de la main-d'oeuvre francophone en Ontario.

M. Paul Lefebvre: Il y en a 2 500.

Mme Valérie Sniadoch: C'était juste avant le début de la séance. Donc, c'est vraiment le dernier chiffre.

Nous sommes présents dans des salons comme Destination Canada ou autres. On voit qu'il y a un fort intérêt chez des francophones de venir au Canada.

Au Canada, on recherche des personnes qualifiées et qui présentent un potentiel d'intégration économique élevé, afin qu'elles ne se retrouvent pas dans des postes secondaires ou alimentaires. Il faut donc effectuer une présélection dès le départ, pour s'assurer que ces personnes vont s'intégrer et rester au Canada et qu'elles ne repartiront pas. On parle également de rétention. On ne veut pas voir des personnes repartir par la suite.

Pour ce qui est des possibilités d'emplois, elles sont présentes à différents niveaux. Cependant, il y a une sensibilisation à faire auprès des employeurs, et c'est là que nous intervenons.

Comme vous le savez, nous avons une agente basée à Sudbury et nous avons également des agents basés à Ottawa et à Toronto. Moi et mon équipe issue des ressources humaines et du secteur privé, dans notre travail au quotidien, nous nous assurons d'avoir un dialogue d'égal à égal avec les entreprises afin de comprendre leurs besoins et de leur procurer la meilleure main-d'oeuvre possible. Il faut vraiment les sensibiliser au fait que la question n'est pas tant d'embaucher un

immigrant francophone, mais d'embaucher une personne bilingue et qualifiée.

M. Paul Lefebvre: Il s'agit d'embaucher la bonne personne.

Mme Valérie Sniadoch: Comme on le dit dans le domaine des ressources humaines, il faut avoir la bonne personne au bon moment et au bon endroit.

M. Paul Lefebvre: C'est une chose de faire venir des francophones qui peuvent travailler dans les deux langues en Ontario, mais quels sont les défis en ce qui concerne la rétention une fois que les gens sont installés et qu'ils travaillent?

Mme Valérie Sniadoch: Parlez-vous de la rétention en Ontario ou au travail?

M. Paul Lefebvre: Je parle des deux.

Mme Valérie Sniadoch: Les personnes de la génération « millénium », donc qui ont moins de 30 ans, gardent un emploi pendant une période de 15 à 18 mois, pas plus. Spécialement dans la région du Grand Toronto, on veut aller très vite, avoir un salaire plus élevé et un poste plus intéressant. Ces gens gardent un emploi de 15 à 18 mois. La rétention au travail, que ce soit pour une personne née au Canada ou pour une personne immigrante, est à peu près similaire, mais une personne immigrante va rester plus longtemps en emploi qu'une personne née au Canada parce qu'elle cherchera à mieux s'acclimater à la culture canadienne, et cela, en milieu de travail. C'est à peu près cette tranche que l'on trouve.

Pour ce qui est de l'intégration au Canada, il faut savoir qu'une démarche d'immigration prend du temps. Je suis moi-même immigrante et cela m'a pris plus de deux ans pour obtenir mes documents d'immigration alors que je suis une diplômée canadienne. C'est une véritable démarche et un réel souhait. Lorsque l'on vient au Canada, on arrive avec le désir de s'installer et avec une enveloppe budgétaire également, tel qu'on nous le demande. Une fois qu'on est ici, si on est bien aiguillé et si on nous a bien montré le chemin, on ne va pas repartir.

On a parlé de santé tout à l'heure. On dit aux médecins immigrants que c'est fantastique qu'ils viennent ici, car il y a un grand besoin de médecins francophones en Ontario. Or quand ils arrivent, on leur dit qu'ils n'ont pas le droit d'exercer. C'est là que des personnes repartent. Il m'est arrivé de voir des clients qui étaient directeurs d'hôpitaux, par exemple, à Abidjan ou ailleurs, heureux de venir avec femme et enfants, à qui on a dit, une fois arrivés au Canada, qu'ils n'avaient pas le droit d'exercer et qu'ils devaient retourner aux études et prendre des postes d'aides-soignants ou autres. Qu'est-ce que les gens font devant une telle situation? Ils repartent parce que leur style de vie était plus élevé à Abidjan qu'il ne le sera en Ontario.

Je n'ai pas de chiffres à vous donner, mais la rétention dépend vraiment du secteur d'activité et de l'éducation de la personne.

• (1015)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Choquette, la parole est à vous.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Madame Sniadoch, je vais faire un peu de pouce sur ce que vous venez de dire. C'est intéressant et cela mène à la question suivante: comment se fait-il qu'en 2016, on retrouve encore des cas de ce genre? Comment se fait-il que cela se passe encore aujourd'hui? Quand on recrute des médecins, on leur dit de venir ici, qu'ils auront un travail, qu'on va les aider à s'intégrer. Or une fois arrivés avec toute leur famille, ils se rendent compte que leurs compétences ne sont pas reconnues et qu'ils doivent repartir. Comment se fait-il qu'on perde encore de l'énergie dans l'immigration en général, surtout l'immigration francophone? C'est beaucoup d'investissement et d'énergie. Vous avez même mentionné votre propre parcours qui a duré deux ans. On veut s'assurer que les gens s'intégreront et enrichiront notre communauté. Pourquoi y a-t-il encore des exemples semblables d'échec?

Mme Valérie Sniadoch: Premièrement, je crois qu'il y a une mésinformation auprès des immigrants. Lorsqu'on va sur le site d'IRCC, aujourd'hui, pour faire une demande d'immigration, on va voir les postes et les secteurs en demande. Toutefois, si on ne creuse pas l'information, on ne verra pas qu'en Ontario, particulièrement, il y a une très grande liste de professions réglementées. Donc, si on ne pousse pas la recherche, ce n'est pas quelque chose qu'on va savoir. On a penser que vu qu'il y a une demande, on va pouvoir travailler immédiatement.

Certaines provinces, comme le Québec, — et madame l'a mentionné un peu plus tôt — ont des accords. Par exemple, la France a signé un accord avec le Québec en matière de santé avec les infirmières. Je pense que c'est quelque chose qu'il faudrait développer en Ontario. Certains pays n'ont effectivement pas un équivalent d'études pour un secteur particulier, mais d'autres pays l'ont. Donc, c'est important qu'il y ait une mise à niveau en ce qui a trait au jargon du domaine d'activités, parce qu'on veut s'assurer que la personne pourra parler en anglais au besoin dans son domaine d'activité. Toutefois, certaines compétences sont transférables.

Il y a deux ans, IRCC a ouvert un appel d'offres concernant les services pré-départ pour les francophones. Nous avons la chance, à ce jour, de coordonner ce service sur le plan pancanadien, en relation avec RDÉE Canada. Nous pouvons informer les personnes qui sont sélectionnées pour la résidence permanente sur le secteur d'activité, sur ce qu'elles doivent faire pour travailler. On voit, en effet, que les gens s'informent davantage, maintenant. Ils viennent nous poser des questions. Donc, je pense que le gouvernement a fait un bel effort pour que les personnes soient informées au préalable et non pas une fois la douane passée.

M. François Choquette: Je pense qu'il y a encore des efforts à faire, c'est manifeste.

On a obtenu le retour qu'on demandait depuis longtemps du programme Avantage significatif francophone, qui s'appelle dorénavant Mobilité francophone. Effectivement, si on veut maintenir l'immigration francophone hors Québec, dans les communautés en situation minoritaire, il est extrêmement important d'attribuer davantage de points à ces candidats. Cependant, je comprends que cela peut prendre deux ans, malgré le retour du programme Mobilité francophone.

Est-ce qu'on a commencé à voir les avantages du retour de Mobilité francophone? En entendez-vous parler? Est-ce qu'on devrait y apporter d'autres améliorations pour attirer les immigrants compétents afin qu'ils puissent intégrer le milieu du travail, sur lequel vous travaillez?

Mme Valérie Sniadoch: J'aimerais d'abord clarifier que mon parcours de deux ans remonte à six ans. Donc, les choses ont évolué depuis ce temps.

Comme vous le savez, il y a eu l'abolition du programme Avantage significatif francophone en septembre 2014, et le retour de Mobilité francophone le 1^{er} juin de cette année. Nous avons beaucoup travaillé, il y a deux ans, pour sensibiliser les employeurs à ce programme. Nous avons de très belles réussites, puis il y a eu l'abolition. Pendant deux ans, rien ne s'est passé, et il y a eu un renforcement des obligations en matière d'études d'impact sur le marché du travail, les EIMT, — ou l'affichage devait être plus long, ou les frais pour l'employeur étaient plus élevés, ou encore, s'il y avait malversation, on était sur une liste de personnes insatisfaisantes, et ainsi de suite. Donc, les employeurs sont devenus de plus en plus frileux en matière de permis de travail pour des personnes qui ne sont pas sur le territoire.

Lors du retour de Mobilité francophone, je pensais sincèrement au début que 50 % du travail de sensibilisation était déjà fait. On s'est aperçu avec le temps qu'il y avait environ 70 % du travail à refaire. Ce n'était plus 50 %, mais 70 %.

M. François Choquette: Vous dites que c'est à cause de cette période.

• (1020)

Mme Valérie Sniadoch: Oui, à cause de cette période.

On disait aux employeurs qu'il fallait que la personne soit qualifiée, qu'elle parle français, et le reste. On leur donnait tous les critères pour demander un permis de travail. Excusez-moi de m'exprimer ainsi, mais c'est tellement simple que cela devenait compliqué pour les employeurs.

Je ne sais pas si vous êtes familier avec les EIMT, mais leur processus est extrêmement fastidieux, long, compliqué et, à la fin, elles peuvent être rejetées. Mobilité francophone est un très bel effort du gouvernement et on le salue au sein de RDÉE Ontario. Il facilite le permis de travail pour des francophones, mais c'est tellement « facile » pour un employeur que cela devient très compliqué parce qu'il va chercher la petite bête et se dire « Avant, il fallait que je justifie et là je n'ai pas à justifier. Pourquoi? ».

M. François Choquette: Ils ont une crainte, en quelque sorte.

Mme Valérie Sniadoch: C'est cela.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Choquette.

Les deux prochains intervenants vont partager leur temps de parole.

D'abord, je cède la parole à M. Robert-Falcon Ouellette, pour deux minutes. Ensuite, ce sera au tour de M. Arseneault, pour deux minutes.

[Traduction]

M. Robert-Falcon Ouellette (Winnipeg-Centre, Lib.): *Kwe kwe.*

Je vous suis reconnaissant de nous parler ainsi avec tant de passion de votre communauté. Je vois bien que vous voulez nous faire prendre conscience de ses besoins particuliers.

Vous avez parlé de la dualité linguistique au Canada, et je suis d'avis que nos deux langues officielles ont droit à notre respect.

Pourriez-vous simplement nous dire en quoi votre vie serait différente si vous ne pouviez pas parler français? Qu'est-ce que cela aurait changé pour vous?

[Français]

Mme Annick Schulz: Je vous prie de m'excuser, mais je vais vous répondre en français.

De toute façon, à mon accent, vous avez remarqué que je viens de la France; je ne vais pas m'en cacher. Je ne suis pas immigrante, comme Valérie Sniadoch, puisque je suis une ancienne diplomate française qui suis restée au Canada par amour du pays. En somme, mon parcours d'immigrante est un petit peu différent de celui des nouveaux arrivants et des immigrants traditionnels.

Pour moi, le français est viscéral. La raison pour laquelle je suis restée au Canada, c'est à cause de la possibilité de pouvoir parler les deux langues, soit le français et l'anglais. Sachez que j'ai un bagage en allemand, puisque j'ai fait des études germanophones. Je suis trilingue. Je trouve que cela m'aurait beaucoup manqué si j'étais arrivée dans un pays uniquement anglophone. Étant diplomate, j'ai travaillé dans des pays où ne parlait que l'anglais. Le fait de ne pas pouvoir m'exprimer dans ma langue maternelle me manquait au quotidien.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Arseneault, vous avez la parole et vous disposez de deux minutes.

[Traduction]

M. Robert-Falcon Ouellette: Il me reste en fait une vingtaine de secondes. Désolé, monsieur le président, mais j'aimerais bien pouvoir utiliser tout le temps à ma disposition.

[Français]

Le président: Étant donné que c'est la première fois, monsieur Ouellette, je vais vous permettre de continuer.

[Traduction]

M. Robert-Falcon Ouellette: Je me demande simplement si vous croyez que les Autochtones ont aussi le droit d'utiliser leur langue au quotidien ainsi que de travailler et, dans la mesure du possible, d'étudier dans cette langue. Devraient-ils également pouvoir lire leur langue dans les journaux et l'entendre au Parlement, sur Internet et à la télévision?

• (1025)

[Français]

Mme Annick Schulz: Oui, totalement. Les Premières Nations sont une partie intégrante de la société civile canadienne. Donc, selon moi, elles ont les mêmes droits que la population anglophone et la population francophone.

Le président: Merci.

Monsieur Arseneault, vous avez la parole pour deux minutes.

M. René Arseneault: Merci, monsieur le président.

Je remercie également mesdames Sniadoch et Schulz.

Nous parlions de rétention et je voudrais reprendre un peu ce qu'abordait précédemment mon ami Paul Lefebvre.

On ne vit pas dans une république. Quand quelqu'un vient du Sud, du Nord ou de l'Ouest de la France, quand il termine son secondaire — ou l'équivalent du secondaire —, il peut faire une demande pour étudier dans un collège ou dans une université et il peut être accepté. Il n'y a pas de problème d'équivalence. Ici, c'est un grand pays. C'est une confédération. Il y a des paliers gouvernementaux. Il y a un gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, de plus, pour compliquer les choses, il existe des ordres professionnels.

Mme Annick Schulz: D'accord.

M. René Arseneault: Ma question va porter sur ces enjeux.

Les francophones arrivent ici avec leurs compétences et je pense que, pour les retenir, le défi est de faire en sorte que les ordres professionnels, où qu'ils se trouvent, se parlent et vibrent au même diapason.

Des efforts sont-ils faits dans ce sens par votre organisme pour essayer de concerter ces ordres professionnels, que ce soit pour les avocats, les ingénieurs, les médecins ou les arpenteurs, pour ne nommer que ceux-là? Des efforts sont-ils faits pour qu'un immigrant francophone qui arrive avec justement un diplôme d'arpenteur puisse travailler au Manitoba, pour rencontrer notre ami M. Vandal ou notre ami M. Ouellette, ou travailler en Ontario, en Acadie ou au Québec?

Mme Valérie Sniadoch: Oui, en effet, nous avons la chance de pouvoir travailler de façon rapprochée avec IRCC et le MACI, que ce soit sur les tables de concertation par rapport à l'entrée express ou que ce soit sur le comité d'experts du gouvernement ontarien dont je fais partie également. La question a été soulevée il y a plusieurs années et continue d'être soulevée de façon quotidienne. Nous avons établi un partenariat avec GEO, soit Expérience globale Ontario. C'est une section du MACI. Elle fournit des vidéos sur toutes les professions réglementées qui existent. Il y a un effort qui est fait de la part du gouvernement à cet égard pour que les personnes qui sont à l'étranger soient informées au préalable que la profession réglementée nécessite un parcours donné ou un domaine donné d'éducation.

Régulièrement, et je le dis dans mes interventions, il est important que l'Ontario, de concert avec le gouvernement fédéral, signe des accords avec différents pays francophones pour faire en sorte qu'un niveau d'études équivalent puisse permettre des passerelles dans certains secteurs d'activité.

Nous parlions de rétention. Je donne un chiffre purement au hasard. On ne veut pas voir 25 médecins arriver et 20 repartir parce qu'ils ne peuvent pas exercer leur profession, qu'ils doivent investir 10 000 \$ dans des études et devoir travailler dans un Starbucks pendant les deux prochaines années.

Donc, clairement, un effort doit être fait à cet égard.

Le président: Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

Nous allons passer immédiatement à la deuxième partie de la rencontre qui porte sur l'immigration. Nous avons peut-être déjà en partie abordé cette question. Je vais vous laisser cinq minutes pour faire le point sur l'immigration et, par suite, je vais réduire le temps de chacun des intervenants à trois minutes de façon à ce que nous puissions terminer à 10 h 45. Vous avez cinq minutes pour faire votre présentation.

Madame Sniadoch, vous avez la parole.

Mme Valérie Sniadoch: Merci, monsieur le président.

J'ai déjà dit beaucoup de choses. Je vais donc essayer d'aborder le sujet concrètement.

En effet, l'immigration est le ballon d'oxygène de l'Ontario. Comme je le dis régulièrement, nous avons besoin de l'immigration pour avoir une stabilité et une croissance économiques. Selon les chiffres du Conference Board du Canada parus en 2014, me semble-t-il, il était question d'un besoin de 300 000 personnes au cours des années à venir, à la suite du départ à la retraite de bon nombre de gens. Clairement, le besoin est là. Les besoins des professionnels et des entreprises sont aussi existants. Comme je l'ai dit, il y avait 2 500 postes sur le site indeed.ca, il y a une demi-heure.

L'Ontario a fixé un pourcentage de 5 % pour l'immigration francophone. Actuellement, nous en sommes à 2 % ou 3 %. La province fournit un effort pour réunir un comité d'experts qui pourra soumettre des recommandations tangibles qui pourront être appliquées rapidement. Il ne s'agit pas de recommandations à long terme, parce qu'on a besoin d'une immigration rapide.

L'équipe de l'employabilité et de l'immigration de RDÉE Ontario s'assure d'effectuer, au quotidien, un maillage efficace entre les candidats et les employeurs, et de s'assurer que nos immigrants sont formés au marché économique de l'Ontario. Comme je le mentionnais au préalable, nous avons une équipe de cinq personnes, dont une est à Ottawa, une à Sudbury et trois à Toronto, dont moi-même. Au quotidien, nous travaillons en ce sens. Ce sont des personnes en ressources humaines et d'autres qui proviennent du secteur privé.

J'avais cette volonté lorsque j'ai pris le poste de directrice. Je suis moi-même issue d'un parcours RH. J'ai 15 ans d'expérience dans ce domaine. Qui de mieux qu'une personne en ressources humaines pour parler à une personne en ressources humaines du secteur privé?

C'est important de comprendre leurs besoins afin de former au mieux et au plus juste nos immigrants francophones. À la suite de la performance de nos services, nous avons eu la chance d'obtenir une bonification de notre financement auprès d'IRCC.

En 2013, lorsque notre financement a été renouvelé pour trois ans, nous avons reçu 350 000 \$. Ce montant a été augmenté à 428 000 \$ en 2015 et à 448 000 \$ en 2016. On voit donc que nos efforts sont présents, et qu'IRCC les reconnaît. Toutefois, un besoin supplémentaire est nécessaire, parce que de plus en plus de personnes font appel à nos services.

Je donnerai maintenant quelques chiffres beaucoup plus concrets. Entre 2015 et 2016, notre équipe de quatre personnes a rencontré 764 personnes. Nous avons formé 800 personnes en employabilité. Nous avons rencontré et sensibilisé plus de 700 employeurs de la province. Nous avons organisé un salon virtuel de l'emploi, au mois de février.

Pourquoi avons-nous organisé ce salon virtuel de l'emploi? Comme chacun le sait, aujourd'hui, les gens sont mordus d'informatique. Où que nous allions, nous avons toujours notre téléphone à portée de main. Le virtuel permet également de réduire les coûts. Qui dit salon de l'emploi dit frais pour l'employeur, dit déplacements, dit perte temps sur le marché du travail, et ainsi de suite. C'est pourquoi nous avons tenu ce salon virtuel.

Il a été offert pendant deux jours, soit les 24 et 25 février, de 9 h à 21 h, parce que nous voulions couvrir l'ensemble du Canada, et nous rendre jusqu'en Belgique. Lors du premier salon virtuel de l'emploi, nous avons reçu plus de 5 000 visiteurs en 2 jours. Plus de 80 % des visiteurs provenaient de l'extérieur du Canada; 19 % étaient des francophones du Canada et 81 % provenaient de l'extérieur — la France, la Tunisie, l'Île Maurice, la Martinique et autres pays. Les gens ont donc un intérêt réel envers le Canada. L'intérêt est là.

Cependant, il y a le système Entrée express. Le gouvernement fait un effort pour accélérer le processus d'immigration. En effet, à présent, les dossiers sont traités en six mois, mais il est difficile d'obtenir le capital humain versus l'emploi réservé.

Nous travaillons également main dans la main avec les ambassades de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord, afin d'identifier des personnes qui se trouvent dans le bassin et qui ont un potentiel économique très élevé, mais qui, puisqu'elles n'ont pas d'expérience au Canada, n'ont pas les points suffisants pour être extraites de ce bassin.

Il s'agit d'une initiative, appelée Entrée francophone, mise en place par ces ambassades. Ces personnes ont donné leur autorisation pour que leur dossier — niveau de langue en français et en anglais, équivalence des diplômes, secteur d'activité — soit diffusé aux partenaires du Canada, et ce, afin d'assurer le maillage avec des employeurs.

• (1030)

À ce jour, nous travaillons avec ces gens pour s'assurer qu'ils comprennent le marché économique, pour présenter leur dossier à des employeurs et pour favoriser l'immigration francophone. Le potentiel est là.

Le président: Merci beaucoup, madame Sniadoch.

Nous allons passer immédiatement à la période de commentaires et de questions.

Madame Boucher, vous avez la parole pour trois minutes.

Mme Sylvie Boucher: Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames. Je vous remercie beaucoup de votre présence. C'est très intéressant. J'ai beaucoup de questions à vous poser.

Je sais que l'organisme que vous représentez s'occupe du recrutement, de l'accueil et de l'intégration des immigrants. Vous nous avez parlé surtout de la difficulté de retenir les immigrants qui semble largement associée à la reconnaissance des acquis. Au fédéral, l'ancien ministre Kenney a reconnu à l'époque l'importance de la reconnaissance des acquis.

La province de l'Ontario a-t-elle mis en place une structure pour reconnaître les acquis des immigrants francophones? Quels sont les problèmes? Quand vous recrutez des immigrants francophones à l'étranger et que vous leur faites miroiter un emploi comme médecin, physiothérapeute ou chirurgien, sont-ils conscients avant d'arriver au Canada que certaines provinces ne reconnaîtront pas leurs acquis? Sont-ils conscients de cela?

• (1035)

Mme Valérie Sniadoch: Comme je l'ai expliqué plus tôt, je pense que lorsqu'une personne fait une démarche d'immigration, elle va au plus court. Elle va sur le site d'IRCC et voit qu'elle doit remplir tel et tel document. Si la personne est médecin et qu'elle voit une demande du secteur de la santé, elle pense que tout est parfait et soumet sa candidature. Elle ne va pas forcément plus loin dans sa démarche. C'est fastidieux et il y a plusieurs de documents à remplir. On ne pense pas à la reconnaissance des acquis.

Toutefois, comme je le disais, IRCC a mis en place le programme Pré-départ pour les francophones dont nous assurons la coordination à l'échelle pancanadienne. Nous travaillons avec ces personnes à l'étranger pour les sensibiliser au problème de la reconnaissance des acquis. Nous travaillons beaucoup avec des ingénieurs et des personnes dans le domaine des technologies de l'information, dans le domaine de la santé. Grâce au programme Pré-Départ, — à ce moment les personnes n'ont pas encore quitté leur pays d'origine — nous leur expliquons toutes les démarches qu'ils devront effectuer. Généralement, elles ne sont pas au courant au préalable; nous leur expliquons le processus et nous leur donnons de l'information. Ensuite, elles commencent à préparer leurs activités à court, à moyen et à long terme et à mettre de l'argent de côté pour retourner aux études. Grâce au programme Pré-départ, le choc est moins présent lorsqu'elles passent la frontière.

Beaucoup d'immigrants ne sont pas informés avant d'arriver au Canada. L'exemple que je connais le mieux, c'est le mien. Lorsque j'ai immigré, — je suis diplômée en politique et en ressources humaines — je ne savais pas qu'il fallait avoir une certification en ressources humaines pour exercer en Ontario. Moi-même je ne le savais pas et pourtant j'ai un diplôme canadien.

Mme Sylvie Boucher: Merci beaucoup, madame.

Mme Valérie Sniadoch: Je vous en prie.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Vandal, vous avez la parole pour trois minutes.

M. Dan Vandal: Merci, monsieur le président.

Mesdames, vous avez toutes les deux fourni beaucoup d'information dans vos présentations. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Quel pourcentage de votre équipe travaille en immigration?

Mme Valérie Sniadoch: L'ensemble de mon équipe, c'est-à-dire quatre autres personnes et moi-même. Nous sommes donc cinq.

M. Dan Vandal: Quel pourcentage de l'équipe de RDÉE représentez-vous?

Mme Valérie Sniadoch: Sur 25 personnes, nous représentons le cinquième de l'équipe.

M. Dan Vandal: Êtes-vous appelés à voyager dans les pays ciblés par Destination Canada?

Mme Valérie Sniadoch: Oui. En 2014, nous sommes allés au salon de l'expatriation à Paris. De plus en plus de salons à destination du Canada sont organisés en Europe. J'ai donc eu la chance de participer à cet événement. Pendant une journée de recrutement qui se déroulait de 8 heures à 20 heures, j'ai rencontré 300 personnes.

Il y a une envie d'immigrer au Canada. Destination Canada, c'est trois jours à Paris et un jour à Bruxelles puis un jour en Tunisie. Nous ne participons pas à la journée en Tunisie parce qu'on y traite surtout de technicalités comme, par exemple, vérifier les compétences d'un conducteur de poids lourds ou d'un soudeur. Les représentants de Destination Canada reçoivent 900 personnes par jour et la file pour l'Ontario est très longue.

M. Dan Vandal: D'où viennent la plupart des immigrants? De la France, de la Belgique ou de l'Afrique du Nord?

Mme Valérie Sniadoch: Le pourcentage d'immigrants provenant de l'Europe est plus élevé. Donc, ils viennent de la France, de la Belgique, de la Suisse et autres pays francophones de l'Europe. Comme je l'ai mentionné, il y a un gros potentiel en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, mais la plupart des personnes dans ce bassin n'ont pas le capital humain parce qu'ils n'ont jamais visité le Canada. Beaucoup d'immigrants de la France sont déjà venus au Canada ou y sont déjà présentes.

M. Dan Vandal: Comme nous n'avons que trois minutes, je dois vous interrompre.

Mme Valérie Sniadoch: C'est bien.

M. Dan Vandal: Il nous reste une minute et demie.

Que pourrait faire le gouvernement pour mieux vous servir? Vous avez la parole.

Mme Valérie Sniadoch: Je dirais d'abord qu'il faudrait bonifier l'enveloppe budgétaire, comme le mentionnait ma collègue. Un effort a été fait, en matière de politique d'immigration, dans Entrée express. Je participe à une table de concertation avec IRCC pour réajuster les points pour les francophones, parce que nous voulons attirer davantage de francophones. Être appuyés en ce sens est très important.

Le travail est en cours de rédaction, mais la bonification est une chose importante.

M. Dan Vandal: Je vous remercie.

Le président: La parole est à M. Choquette, qui dispose de trois minutes.

M. François Choquette: Merci monsieur le président.

Je serai bref. Madame Sniadoch, vous avez mentionné plus tôt l'importance de l'économie verte, des infrastructures vertes et de l'innovation. Quand vous participez à des salons pour recruter des candidats, mettez-vous cela en avant? Tâchez-vous de faire un maillage entre le domaine sur lequel vous travaillez beaucoup — l'innovation, l'infrastructure verte, les technologies propres et sobres en carbone — et les besoins des travailleurs qui ont ces compétences, afin d'améliorer nos connaissances?

On sait très bien qu'en Europe, les gens ont beaucoup de compétences et sont très avancés dans ce domaine. Nous en sommes encore à nos balbutiements dans ce domaine. Faire un maillage entre l'économie et les besoins en immigration francophone serait-il un avantage?

• (1040)

Mme Valérie Sniadoch: Il faut savoir que dans le cas de Destination Canada, nous sommes mandatés par des employeurs. Nous partons donc avec des descriptions de postes et des offres d'emplois de différents employeurs.

Nous avons pu partir avec des mandats dans le domaine de l'audiovisuel, mais cette année, nous explorons le fait de partir avec des mandats en écotourisme et en économie verte, parce que nous savons qu'il y a un potentiel et des personnes sans emploi en Europe dans ces domaines. Nous partons donc avec un mandat précis. Lorsque nous sommes au salon, nous faisons également la promotion de ces activités.

M. François Choquette: Je ne sais pas si on a beaucoup parlé d'indexation de la feuille de route, mais il y avait un enjeu, celui des sommes de la feuille de route non dépensées. Avez-vous reçu toutes les sommes prévues par la feuille de route?

Mme Annick Schulz: Nous les avons reçues.

En ce qui concerne le secteur économique, nous avons reçu nos fonds de façon...

M. François Choquette: Le besoin est donc une indexation le plus tôt possible. Si je comprends bien, il est souhaitable d'avoir cela l'année prochaine, dans la mesure du possible.

Mme Annick Schulz: C'est exact. Nos ententes avec EDSC se terminent en mars 2017.

Mme Valérie Sniadoch: De mon côté, l'entente trisannuelle s'est terminée en 2016, mais à la suite de l'accueil des réfugiés syriens, elle a été prolongée d'une année et nous avons reçu un avis favorable pour notre entente trisannuelle de 2017-2020. Nous attendons les négociations avec IRCC.

Le président: Merci beaucoup.

Le mot de la fin va à M. Lightbound.

M. Joël Lightbound (Louis-Hébert, Lib.): Merci, monsieur le président.

Mesdames, je vous remercie de votre présence.

Vous avez parlé plus tôt des EIMT. Dans la région de Québec, d'où je viens, il y a le plein emploi. Des boulangeries menacent de faire faillite parce qu'elles n'arrivent pas à recruter des boulangers alors qu'en France, beaucoup seraient prêts à venir prêter main-forte. Malheureusement, le processus pour produire une EIMT pour chaque emploi est tellement onéreux, alors qu'il pourrait y en avoir pour une catégorie d'emploi.

J'aimerais entendre vos réflexions sur les EIMT. Comment pourrait-on améliorer cela?

De façon plus précise, comment cela pourrait-il aussi servir les communautés francophones hors Québec?

Mme Valérie Sniadoch: C'est vrai que Mobilité francophone ne s'applique pas à vous puisque c'est pour les francophones hors Québec. D'expérience, j'ai travaillé auparavant sur l'avis relatif au marché du travail, ou AMT, qui précédait l'étude d'impact sur le marché de travail, et qui était toutefois plus simple. Il y avait des frais de 250 \$ pour l'employeur au lieu de 1 000 \$. Il y avait un affichage de deux semaines sur les sites de recherche de candidats comparé à quatre semaines à ce jour.

Il y a eu un effort inversé du gouvernement relativement à ces EIMT. Les employeurs sont frileux. C'est très difficile. Lorsqu'on fait une demande d'EIMT, on s'adresse à EDSC qui répond que cette partie relève d'IRCC. Quand on s'adresse à IRCC, la réponse est que cette partie relève d'EDSC. Il y a donc un manque de coordination, de discussion et de communication entre ces organismes du gouvernement concernant les EIMT. Il est très difficile d'avoir des réponses et il est très difficile pour un employeur de faire appuyer sa démarche.

S'il y avait un effort, en ce qui a trait à l'appui de la démarche et de la rédaction d'une demande d'EIMT, plus d'employeurs seraient enclins à le faire.

Très certainement, on pourrait réduire le délai d'affichage pour des postes qui connaissent une pénurie, par exemple des boulangers. En Ontario, il y a une pénurie de chauffeurs de poids lourd. Selon moi, l'EIMT devrait être simplifiée pour des domaines où on reconnaît qu'il y a une pénurie.

M. Joël Lightbound: Parfait. Cela répond à ma question.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Lightbound.

Mesdames Sniadoch et Schulz, au nom des membres du Comité, je vous remercie beaucoup de vos présentations et de votre comparaison. C'était très intéressant.

Mme Annick Schulz: Pour votre information, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer le mémoire qui sera déposé auprès du

ministère du Patrimoine canadien, ainsi que les réponses que nous vous avons fournies aujourd'hui.

Le président: Vous pouvez remettre le tout à la greffière du Comité, s'il vous plaît.

Très bien. Merci beaucoup, mesdames.

Mme Annick Schulz: Merci à vous.

Le président: Madame Boucher, vous avez la parole.

Mme Sylvie Boucher: J'ai une proposition à faire.

J'aimerais que le Comité permanent des langues officielles puisse organiser un 5 à 7, comme nous le faisons du côté des conservateurs francophones. Une fois par mois, nous invitons nos amis anglophones à venir passer avec nous une soirée strictement en français et à échanger des idées avec nous en français. J'aimerais que notre Comité puisse faire la même chose au mois de novembre afin de montrer à nos collègues anglophones que nous ne sommes pas dangereux. Il peut être enrichissant de s'ouvrir sur le monde.

●(1045)

Le président: Messieurs, ça va?

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président. À la dernière session, il y a eu une demande — c'est sûr que cela fait longtemps, mais il y a peut-être eu un oubli — pour que, à chaque début de session, un courriel soit envoyé à tous les adjoints sur la Colline afin de leur rappeler d'envoyer les courriels dans les deux langues officielles quand ils font des envois massifs. Il serait peut-être bon de réitérer cette demande. J'avais demandé que le Comité puisse le faire. Ce serait peut-être une bonne idée.

M. Randy Boissonnault pourrait aussi s'en occuper. Nous nous assurerions ainsi d'envoyer un message clair selon lequel il faut, lorsque nous rédigeons des communications, que cela soit fait dans les deux langues officielles. Parfois, les gens oublient, tout simplement.

Le président: Premièrement, je vais demander à la greffière de préparer un texte que je pourrai envoyer à tous les adjoints.

Deuxièmement, à la suite de la recommandation de Mme Boucher, je vais demander aussi à la greffière qu'elle nous organise un 5 à 7 quelque part au Parlement, où nous inviterons nos collègues anglophones à une soirée en français.

Est-ce que ça va?

Je vous remercie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>